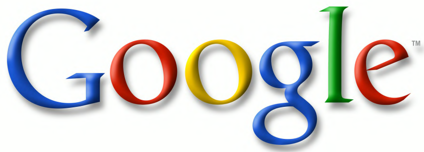


FRANCMAÇONNERIE

NOUVEAU RITUEL DE KADOSCH

PARFAIT INITIÉ

GRADE PHILOSOPHIQUE, 5e ET DERNIER DEGRÉ DU RITE FRANÇAIS

DIT AUSSI

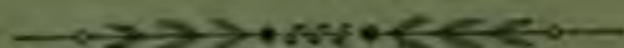
GRAND ÉLU, CHEVALIER DE L'AIGLE BLANC ET NOIR

REMPLAÇANT LE 30e DEGRÉ TEMPLIER DU RITE ÉCOSSAIS

PAR

J.-M. RAGON

Ancien Vénérable, Fondateur des trois Ateliers des *Trinosophes*, à Pa[ris]
Auteur du *Cours interprétatif des Initiations*, etc.



PARIS

COLLIGNON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

31, RUE SERPENTE, 31

FRANCMAÇONNERIE

NOUVEAU

RITUEL DE KADOSCH

PARFAIT INITIÉ



SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN.



FRANCMAÇONNERIE

NOUVEAU

RITUEL DE KADOSCH

PARFAIT INITIÉ

GRADE PHILOSOPHIQUE, 5e ET DERNIER DEGRÉ DU RITE FRANÇAIS

DIT AUSSI

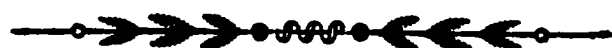
GRAND ÉLU, CHEVALIER DE L'AIGLE BLANC ET NOIR

REMPLAÇANT LE 30e DEGRÉ TEMPLIER DU RITE ÉCOSSAIS

PAR

J.-M. RAGON

Ancien Vénérable, Fondateur des trois Ateliers des *Trinosophes*, à Paris,
Auteur du *Cours interprétatif des Initiations*, etc.



PARIS

COLLIGNON, LIBRAIRE-EDITEUR

31, RUE SERPENTE, 31

ORDRE PHILOSOPHIQUE [1].



La vraie Maçonnerie fait des hommes.
Les hauts grades, comme les religions, font des sectaires.

On est convenu d'appeler *grades philosophiques* tous ceux qui suivent le Rose-Croix, 18e degré, jusqu'au 33e, quoique, dans cette série, trois grades à peine soient dignes de ce nom.

Le 30e degré, ou le *Kadosch*, étant le 5e grade pratiqué aujourd'hui avec toute la pompe dont la maçonnerie est capable, nous allons donner l'analyse des 11 degrés qui le séparent du Rose-Croix et que l'on se borne à communiquer :

[1] Une grande et longue contrariété et ses affections pénibles, survenues en septembre et novembre, s'étant confondues avec un commencement de rhume, il en est résulté une atroce fluxion de poitrine, crue mortelle par le médecin effrayé ; prolongée par l'âge et par la rigueur extrême du froid pendant décembre 1860 et janvier 1861, elle a retenue plus de deux mois et demi sur un lit de souffrances, sans sommeil et sans voix, l'auteur des Rituels, ce qui en a, quelque peu, interrompu la publication, laquelle reprend son cours.

19e Degré. — Grand Pontife ou Sublime Écossais dit de la Jérusalem céleste.

Il est consacré au pontificat de la religion universelle [1]. Ce grade allégorique a pour objet la nouvelle Jérusalem (*la maçonnerie régénérée*).

20e. — Vénérable Maitre ad vitam ou Souverain prince de la Maçonnerie.

Lors de l'introduction de la Francmaçonnerie régulière, à Paris, en 1729, la charge de Vénérable de loge était à vie, et le pouvoir s'en conférait, par ce grade, à celui qui en payait la patente. Il organisait sa loge comme il le jugeait convenable, et nommait à toutes les dignités. Il convoquait l'atelier et suspendait ses travaux, selon sa volonté, parce que sa loge était sa propriété, comme un régiment était la propriété du colonel. Mais le G.·.-O.·., en arrivant au pouvoir, abolit, le 26 juin 1773, cette monstruo-

[1] Cinq siècles avant notre ère, Horatius Coclès voulant s'opposer à ce que l'armée de Porsenna passât le pont qui donnait entrée dans Rome, se vit forcé de céder au nombre. Il fit évacuer le pont par ses soldats, et, resté seul à combattre, il le fit rompre, se jeta dans le Tibre et sauva Rome.

En mémoire de cette action héroïque, on forma un collége d'hommes, à la fois charpentiers et soldats, auxquels furent confiés la garde et l'entretien des ponts, avec le titre de *pontifices* (faiseurs de ponts). Leur chef s'appela *Summus pontifex* (Souverain pontife). Cette dignité devint une des plus considérables de la République. Jules César la brigua et l'obtint l'an 92 avant l'ère vulgaire. Jusqu'au 3e siècle, elle continua d'être une prérogative des empereurs. Mais Boranius nous apprend que Gratien, empereur chrétien, rejeta, en 362, le titre de *Souverain pontife*, parce qu'il appartenait à la superstition des gentils. Plus tard, l'évêque de Rome, moins scrupuleux, s'empara de cette dignité païenne qu'il transforma en dignité chrétienne. Ce ne fut qu'en 1090 qu'un concile donna le titre de *pape* (père) à l'évêque de Rome, et l'institua chef de la religion catholique, à l'exclusion des autres évêques.

sité maçonnique [1] et émancipa tous les ateliers. — Cet abus n'existant plus, à quoi sert le grade qui lui a survécu? — Depuis lors, le vénéralat n'est plus qu'une charge temporaire, que l'on ne peut exercer, particulièrement en France, plus de trois années de suite dans une même loge, encore faut-il que la réélection ait lieu tous les ans; et, pour être réélu, après trois années d'exercice, il faut l'intervalle d'une année.

21e — Noachite ou Chevalier Prussien.

Ce grade, consacré aux dangers de l'ambition et au repentir sincère, fut introduit en France, en 1757, par le F.·. de Saint-Gelaire. La loge se tient dans un lieu retiré et à l'époque de la pleine lune, parce que la lumière de cette planète est la seule qui doive éclairer le conseil, par une fenêtre pratiquée exprès.

22e. — Le Chevalier Royal Hache ou Prince du Liban [2].

Ce grade est une sorte d'*apprentissage*, où, au lieu de travailler sur la pierre brute, on abat les cèdres du Liban (mot hébreu qui signifie *blanc*, couleur de la lumière). Il est consacré aux découvertes de la navigation par les Sidoniens, qui employaient les cèdres du Liban à la construction de leurs vaisseaux. Au moral, il est consacré au dévouement à la Maçonnerie, avec laquelle il n'a point de rapports.

[1] Les Vénérables conservèrent, pendant 9 ans, la jouissance de leur dignité. Une seule exception eut lieu : ce fut celle du bon F.·. *Haussement;* il avait acheté la constitution de la loge les *Amis incorruptibles*, à Paris. Il resta Vénérable pendant 45 ans consécutifs, quoiqu'il se soumit, chaque année, à une réélection. C'était la loge de Désaugiers et des gais convives du caveau.

[2] Le F.·. Pierre Riel, marquis de Beurnonville, maréchal et pair de France, né à Champignolle (Aude), le 10 mai 1752, mort en avril 1821, à Paris, avec le titre de représentant du G.·.-M.·. de l'ordre maçonnique, était parti pour l'Inde avec M. de Suffren, nommé major à l'île Bourbon. Il fut élu, en 1778, G.·.-M.·. national de toutes les loges de l'Inde, et il y composa le grade d'*Empereur du Liban* (Thory, *chron.*, t. 1, p. 30)

Le F.·. Desétangs a confondu (p. 151) ce grade avec celui de *Royal-Arche*, 13e degré, qui, par conséquent, fait double emploi dans sa nomenclature où ce 22e degré est omis.

23e. — Chef du Tabernacle.

Ce grade aurait dû épuiser tout ce qui concerne le *tabernacle*, on aurait évité le degré suivant qui, comme celui-ci, n'a aucun rapport à la Maçonnerie; ce qui prouve que les collecteurs du rite écossais tenaient plus à la quantité qu'à la qualité. Il exhorte à revenir à l'ancienne loi judaïque, c'est-à-dire *à rétrograder au lieu de progresser;* quelle Maçonnerie!

24e. — Prince du Tabernacle.

On commémore, dans ce grade, l'*erreur* de Salomon, qui sacrifia aux idoles et perdit, ainsi, la communication qu'il avait avec le Seigneur par l'*urim* (lumière) et le *Thummin* (sainteté), noms occultes que le grand-prêtre portait sur la poitrine.

25e. — Chevalier du Serpent d'Airain [1].

Ce grade, dont la devise est *courage* et *vertu*, paraît consacré à la liberté civile. Ces trois derniers degrés sont juifs, et, par conséquent, inutiles à la Maçonnerie.

[1] Le *serpent d'airain*, élevé dans le désert par Moïse, rafraîchissait l'air et guérissait les Hébreux mordus par les *serpents-ailés* d'Afrique, c'est-à-dire, par l'*air brûlant* du Typhon de l'Éthiopie. Ce serpent, qui prouve que le mythologue a confondu *air* avec *airain*, devint l'objet de l'idolâtrie des Juifs superstitieux, qui en tiraient des augures. Il se nommait *Nechuschthan*. — Ce grade a pour mot couvert *Johannes Ralp*, supérieur d'une société religieuse et chevaleresque, sous la dénomination de *chevaliers du serpent d'airain*, parce qu'ils recevaient les voyageurs malades qu'ils soignaient gratuitement et protégeaient contre les attaques des Sarrasins, ou les escortaient jusqu'en Palestine.

26e. — Ecossais Trinitaire ou Prince de Merci.

Ce grade très-moderne fait allusion à l'institution religieuse des *Trinitaires* ou *Pères de Merci*, qui s'étaient astreints à faire des quêtes continuelles pour le rachat des chrétiens captifs à Alger, à Tunis, etc. Ce grade, qui porte aussi le nom de *Maître écossais* et n'a rapport qu'à l'alchimie, cultivée par les Égyptiens, est précisément le LÉVITE, et il pourrait en porter la dénomination.

27e. — Grand Commandeur du Temple ou Souverain Commandeur du Temple de Jérusalem.

Ce grade templier commémore la destruction de l'ordre du Temple. Son instruction est toute chrétienne. La loge prend le titre de *Conseil*. Le récipiendaire est amené garotté comme un esclave. On le débarrasse des cordes qui l'entourent, pour lui montrer la différence qui existe entre un esclave et un homme libre.

28e. — Chevalier du Soleil ou Prince adepte.

Ce grade, plein d'intérêt, est de don Pernety, qui, sous une enveloppe hermétique, a caché des vérités philosophiques. Le mot de reconnaissance est *stibium*. Il est censé être, comme chez les anciens adeptes, une école de sciences naturelles, où l'on interprétait le grand livre de la nature; on y étudiait ses lois, on cherchait à pénétrer ses secrets par la décomposition et l'analyse des corps, et cette belle étude, en remplissant le néophyte d'admiration envers l'auteur de tant de merveilles, le disposait encore à la reconnaissance. La loge n'est éclairée que par la seule lumière d'un soleil ou d'un globe transparent placé au-dessus de la tête du Grand-Maître, qui est appelé *Adam* (le père des hommes, en hébr. *humus*, la terre); il n'y a qu'un surveillant qui est introducteur, et, en cas de réception, préparateur et orateur, sous le

nom de *F.·. de la vérité*. A chaque angle de la salle est une S, signifiant *stella, sedet, soli; science, sagesse, sainteté*. Dans l'instruction, la *colombe* représente l'*esprit universel* qui donne la vie à tous les êtres, dans les trois règnes de la nature.

Ce grade se rapproche beaucoup du Sublime-Élu de la vérité, dont il exista un *conseil métropolitain* près le chapitre de la *Parfaite-Union*, à Rennes. Le mot de reconnaissance est *nature*. Les Élus de la vérité datent leurs actes de l'an du monde 0000000. (inconnu). Cette manière philosobique de dater, lorsque l'on veut partir de la *création*, est la seule raisonnable.

29°. — Grand Écossais de Saint-André d'Écosse ou Patriarche des Croisades.

Ce grade porte aussi le nom de *Chevalier du Soleil, Grand-Maître de la lumière*, parce que les chevaliers de cet ordre ont la prétention de *compasser jusqu'au soleil*.

L'aspirant, dans sa réception, rappelle une partie des grades antérieurs, depuis le Rose-Croix [1]. Son âge est de 81 ans. Le tableau présente deux colonnes, le *Feu* (solstice d'été) et l'*Eau* (solstice d'hiver). Le mot sacré, en donnant l'attouchement, est *nekamah* (ultio!). On voit ici que le cri de vengeance des Élus est répété pour la seconde fois, comme pour indiquer le caractère *ultionique* du grade et préparer le néophyte à recevoir et à comprendre le *Kadosch* d'alors.

Le F.·. Vassal et le F.·. Désétangs classent, à tort, ce grade le 28e degré de l'échelle écossaise; cette erreur prouve que ces deux auteurs n'en comprenaient point le sens qui, pourtant,

[1] « Et par une inadvertance impardonnable, *s'écrie le F.·. Vassal*, « lorsque le récipiendaire arrive auprès du président, il lui donne le *mot de maître!* Cette faute décèle le chaos de ce grade, etc. » — Il n'y a point de faute, le F.·. Vassal avait, sans doute, sous les yeux, le rituel où les *Grands Écossais de Saint-André* ne reconnaissent que les trois premiers grades symboliques. (Voir l'origine des *chev.·. de Saint-André*, p. 34, note 1, du Rituel de Rose-Croix).

indique clairement que ce degré est un acheminement immédiat au grade de Kadosch.

30°. – Grand Élu, Chevalier Kadosch.

Ce grade, le 24e degré du rite d'*Hérédom*, créé à Paris, en 1756, par les dissidents *bannis* de la Gde.·.-Loge de France, est devenu, en 1797, à Charlestow, en Amérique, le 30e d'une nouvelle série de 33 degrés, sous la dénomination de *rite écossais ancien et accepté*. Un chev.·. Kadosch était alors un exécuteur de l'ordre, ainsi que l'indiquaient : son nom templier de *G.·.-Inquisiteur, G.·.-Élu*, son bijou si expressif et d'autres symboles disparus depuis. Mais, dans ces derniers temps, où la série des degrés, généralement pratiqués, se borne à 5 grades, on a changé le but du Kadosch qui, depuis 1793, n'a plus de vengeance à accomplir, et l'on s'est appliqué à y substituer un système de morale la plus pure, bien apte à devenir, quand le goût frivole des hochets inutiles sera passé, le couronnement du Rose-Croix, c'est-à-dire le 5e et dernier degré de la vraie maçonnerie.

SUR LE KADOSCH.



Il existe beaucoup de rituels de Kadosch et de plusieurs sortes. Tous les rituels primitifs expriment le même objet, la haine de la royauté française et de la papauté, et l'intention de venger, sur les successeurs de Philippe le Bel, roi de France, et du pape Clément VI, le meurtre inouï des chevaliers templiers et de leur honorable grand-maître, Jacques-Bourguignon Molai, dont l'ordre militaire et religieux pouvait être supprimé, sans commettre les atrocités incroyables qui feront éternellement la honte de leurs auteurs.

Tous ces systèmes de vengeance qui, pour mieux se propager, prirent le voile respectable de la Francmaçonnerie, sous les titres de *rites d'Hérédom* ou *de perfection*, *d'Écossais ancien et accepté*, etc., composés, en grande partie, de grades templiers, parmi lesquels se distinguent particulièrement les grades d'*Élu* et de *Kadosch*, dits *grades à poignard*, tous ces odieux systèmes durent s'arrêter et se dissoudre à la révolution française de 1793, comme n'ayant plus de raison d'être, la royauté étant abolie et la papauté persécutée.

Dans les ateliers de l'Ordre, il restait debout et pure la paisible et bienfaisante maçonnerie symbolique, quand, en 1804,

des spéculateurs intrigants apportèrent de Charleston (*Amérique*), à Paris, le rite oublié de *Perfection*, en vingt-cinq degrés, créé à Paris en 1756, avec une augmentation de huit grades aussi *parfaits* que leurs aînés. La multitude de leurs titres pompeux et de leurs brillants décors fascina l'esprit des Maçons parisiens, même les plus élevés en dignités maçonniques et civiles, mais dont l'ignorance des choses était à la hauteur d'une ambitieuse avidité; et ce rite, dit *Écossais ancien et accepté*, fut accueilli.

Mais les mœurs d'alors n'étaient plus les mêmes, et les hommes de ce siècle n'avaient rien de commun avec les ressentiments de leurs ancêtres des siècles précédents : au lieu donc de jeter à la voirie ce grade incohérent et qui n'apprenait rien de plus ni de mieux que les quatre ordres du régime français, on le mutila, en modifiant beaucoup le peu de grades que l'on conservait. Ainsi dans la partie dite *chapitrale*, composée de quinze degrés, on ne conserva que le dernier, le *Rose-Croix*, grade chrétien, que l'on chercha vainement à rendre supportable, et que nous remplaçons par un *Rose-Croix maçonnique*.

Dans la partie appelée, on ne sait pourquoi, *Ordre philosophique*, à moins que ce soit à cause de la présence du *Chevalier du Soleil*, qui est un grade *philosophal*, on élagua douze degrés sur quinze, on transforma complétement en grade éminemment philosophique l'ancien *Chevalier Kadosch*, grade qui était affreusement templier; on fonda des *consistoires du* 32e *degré* qu'on dota d'un tuileur incomplet, faute d'un rituel qui manquait et que nous sommes heureux d'offrir à nos frères. Enfin, on conserva le 33e *et dernier degré*; ce n'est point un grade : il est simplement numératif, honorifique et administratif; sous ce dernier rapport, il a son utilité. Voilà donc la fastueuse échelle écossaise *du rite ancien et accepté* qui voit réduire ses trente échelons à quatre, dont deux subissaient une transformation totale. N'était-ce pas finir comme l'enfantement de la montagne?... Mais revenons au Kadosch.

Nous pensons que le plus ancien est celui qui porte le nom de *Cromwell*. On doit le placer en tête de la maçonnerie antichrétienne, si l'on peut donner le nom de maçonnerie à ce fatras

d'immoralité. Sa date appartient à la moitié du XVIIe siècle, peu avant l'époque où parurent, en Angleterre, le *Maître-Secret*, le *Maître-Parfait*, le *Maître-Irlandais*, l'*Élu*, etc, dont *Charles Ier* est le héros sous le nom d'Hiram, grades de coteries politiques qui devinrent l'ornement de l'Écossisme.

Déjà, lorsque Cromwell fut élu député au long-parlement, il s'y fit remarquer par la véhémence de ses déclamations contre le papisme et la royauté. Son caractère avait pris, dans ses relations avec la secte des puritains, cette teinte d'austérité religieuse qu'il garda toujours. Lors de la guerre civile, il leva, à ses frais, un régiment de cavalerie, se fit nommer, par sa bravoure, lieutenant général de l'armée parlementaire, gagna les batailles de Marston-Moor, en 1644, de Nascqy, en 1645, et ruina complétement le parti royaliste. Alors, devenu tout puissant, il fit condamner à mort Charles Ier, en 1649, et proclamer la république. Il fut nommé, quatre ans après, *protecteur*, et régna en souverain absolu. Cet homme extraordinaire naquit en 1599 et mourut en 1658.

Le régiment des *Frères rouges* de Cromwell, composé, en grande partie, de montagnards, a donné, *dit-on*, naissance à ce grade antimaçonnique, qui offre le principe de la rébellion et de l'impunité ; de là l'écossisme de Clermont (*Mont des Clercs*), de Montpellier (*Mont de Jeunes Filles*), des petits Appartements, etc. Ils ont tous des points de ressemblance : il s'agit du *Temple* renversé, de vengeance à exercer ; l'attachement se fait au coude, comme dans les grades jésuitiques ; le cordon est rouge, le bijou est un poignard ; la batterie est de quatre coups ; les travaux s'ouvrent à la nuit et se ferment au point du jour, etc.

On trouvera, dans le *Tuileur général*, qui termine cette collection, la liste des Kadosch que nous connaissons. Nous avions cru pouvoir reproduire ici des rituels pratiqués avant 89 ; mais le rôle qu'y joue le *bijou* nous en a empêchés. Nous en possédons qui sont fort innocents, mais très-insignifiants.

Un de ces anciens rituels templiers a bien voulu, pour l'honneur du grade, et reconcilier un peu le lecteur avec lui, donner, dans l'instruction, cette explication interprétative un peu forcée :

EXPLICATION D'UN ANCIEN KADOSCH.

D. *Sur quoi est fondé l'Ordre ?*

R. « Sur une explication allégorique de tout ce qui s'est passé depuis » la construction du temple jusqu'à sa perfection : ce temple que Salo- » mon bâtit pour y placer le tabernacle où devait habiter la majesté di- » vine, est le symbole de l'homme, qui doit être le temple du Saint-Esprit. » L'architecte qui doit ordonner l'édifice, comme fit Hiram, est l'âme qui » est en nous ; les compagnons qui l'attaquèrent l'un après l'autre, et » dont le dernier lui ôta la vie, sont les vices qui nous attaquent et qui » donnent enfin la mort à notre âme ; le soin que prit Salomon de les » faire chercher, pour les faire punir, comme ils le méritaient, et la » constance avec laquelle les maîtres-élus suivirent leurs recherches, » doivent nous faire connaître avec quelle exactitude nous devons mettre » tout en usage pour vaincre et terrasser les passions qui donnent la mort » à notre âme. Les maîtres-élus ont eu le bonheur de surprendre le » traître Abhiram dans le silence de la nuit, et dans un endroit éloigné du tumulte ; c'est aussi dans la solitude que nous devons espérer de » trouver du remède à nos maux ; c'est là que nous pouvons songer plus » librement aux moyens propres à nous remettre en grâce ; c'est de la » fontaine qui était dans la grotte, que découlent toutes les grâces, et la » lampe nous guide dans la route que nous devons tenir. *(Tuer le traître,* » *c'est s'éloigner du péché.)* »

ORIGINE DU NOM TEMPLIER.

« En l'an 1118, Hugues de Payens établit un ordre, sous la » dénomination de *Chevaliers hospitaliers*, qui, selon l'usage de » ce temps et d'après son institution, envoya une foule de che-

» valiers à la conquête de la Terre-Sainte, Peu après son insti-
» tution, Baudoin, qui était devenu roi de Jérusalem, donna à
» ces chevaliers une maison dans Jérusalem, près d'une église
» qu'*on croyait* avoir été l'emplacement de l'ancien temple de
» Salomon. Cet ordre avait, en même temps, des chevaliers en
» Syrie et en Égypte, où ils se livrèrent, comme les autres
» croisés, aux Coptes [1]. Ce fut en reconnaissance d'avoir été ad-
» mis aux travaux du *temple mystique*, que les Chevaliers hospi-
» taliers demandèrent au pape Eugène II la confirmation des pri-
» viléges de leur ordre, et, de plus, d'être investis, particulière-
» ment et spécialement, du titre de *Chevaliers du temple,* au lieu
» de Chevaliers hospitaliers. Le pape Eugène, *croyant* que cette
» dénomination avait rapport au temple de Jérusalem et au
» Christ, accorda leur demande. Depuis, on les a toujours re-
» connus sous le nom de *Chevaliers templiers.* Le pape Pascal II
» confirma cette institution ou ordre militaire. Le pape Honoré II
» leur accorda l'habit blanc. Le pape Eugène III leur permit de
» porter sur l'habit une croix rouge (*comme les anciens prêtres
» du soleil, pour qui cette croix était le symbole de l'immortalité
» de Sérapis*). » Regellini, t. Ier, *de la Maçon. consid.*, etc.)

Nous offrons aux maçons américains et belges, que le *Campement templier* divertit encore, la copie d'un rituel officiel délivré par le Grand Conclave d'Angleterre au Grand Royal Campement de Port-au-Prince (*Port républicain*), République d'Haïti.

Quoique la forme en ait un peu vieilli, cette pièce, qui

[1] Les Coptes descendent des anciens Égyptiens dont ils parlaient la langue qui s'est perdue; aujourd'hui ils parlent arabe. Ils professent la religion chrétienne, tout en conservant la circoncision. Ils sont Eutychéens, partisans d'*Eutychès*, sectateur du ve siècle, qui n'admettait en J.-C. qu'une nature divine. Cette doctrine fut, tour-à-tour, condamnée et approuvée par plusieurs conciles.

est assez rare, peut satisfaire le goût chevaleresque de ces maçons, lors même que ce ne serait que sous le rapport de la curiosité qu'excite particulièrement l'origine d'où elle provient.



RITUEL

DU GRAND ÉLU

CHEVAL.·. TEMPLIER D'HÉRÉDOM, KADOSCH DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM, DU SAINT-SÉPULCRE, DE LA PALESTINE, DE MALTE, DE RHODES, ETC., CHEVAL.·. DE L'AIGLE NOIR, GRAND INSPECTEUR DES LOGES, DIT TEMPLIER KADOSCH ANGLAIS OU D'YORK, SUIVI DES STATUTS GENÉRAUX.



Non nobis, Domine, sed nomini tuo da Gloriam.
Vous aurez opéré ces merveilles, Seigneur, non pas à cause de nous, mais à la gloire de votre nom.

TUILEUR.

Titres : La loge se nomme *souverain campement* ou le *camp souverain*.

Le président se nomme *F.·. éminent commandeur*.

Les surv.·., *chev.·. 1er capit.·.*, *chev.·. 2e capit.·.*.

Les autres officiers et frères, *chevaliers*.

Cordon : Noir, orné d'une étoile d'argent à sept pointes, qui tombe sur le sein gauche ; au milieu de l'étoile est une croix rouge.

Tablier : Blanc, bordé de noir, décoré d'une tête de mort et de deux os en sautoir.

BIJOU : Une plaque en étoile à sept pointes en argent par écailles, bordé de cannetille. Au milieu sont deux cercles circonçentriques, entre lesquels on lit : LXXXI. Ro. HRDM. KDSH. KTP. HP. R., et au centre est une croix blanche.

HABILLEMENT : Les chevaliers sont en noir, bottés et éperonnés, portant l'épée à poignée noire, attenante à une ceinture noire.

ATTRIBUT : Un aigle noir à deux têtes, ayant les ailes déployées et tenant dans ses serres un poignard ou une épée nue.

JEUNES : Le royal et souverain campement s'assemble quatre fois par an : les troisièmes dimanches de mars, juin, septembre et décembre. Il y a, en outre, deux autres *tenues d'obligation*, celle du 11 mars, pour le service des chevaliers décédés, et celle du Jeudi-Saint, pour la Cène.

ÈRE ET DATES : L'année commence au 1er mars. L'ère templière date de la fondation de l'ordre, ou de sa destruction, ou de la nativité du Christ. Ainsi, le 21 décembre de l'an de la lumière 5813 répond à l'an du Seigneur 1813, à l'an de la fondation 695 et de la destruction 499. Le 1er mars 1814 est l'an de la lumière 5814, ou de la fondation de l'ordre 696, ou de sa destruction et de la mort du Grand-Maître 500.

ABRÉVIATIONS : AL (*anno lucis*), AD (*anno Domini*), AO (*anno ordinis*), AC (*amo coedis*, l'an du meurtre de J. Molai, 11 mars 1314.

APPLICATION : On est en 1814, l'ordre a été fondé en 1118, on veut connaître l'âge de l'ordre ; retranchez son chiffre de 1814, il reste 696. Si de 1814, on retranche 1314, année de sa destruction, il reste 500, nombre des années écoulées comme cidessus.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

En consultant les documents qui nous sont parvenus sur l'origine des divers ordres de chevalerie chrétienne, que l'on est dans l'usage de conférer sous le sceau de la *Francmaçonnerie*, on

voit que les plus anciens militaires, qui aient été en forme de corps disciplinés, sont les *Chevaliers de l'Aurore et de la Palestine*, que l'on peut considérer comme les ancêtres, les pères, les auteurs du système de la Francmaçonnerie templière, ou, du moins, ceux par qui les secrets et les mystères de cette belle institution sont parvenus jusqu'à nous.

Ces hommes illustres, spectateurs affligés de toutes les vicissitudes que le royaume de Juda avait successivement éprouvées, espéraient depuis longtemps qu'un jour Dieu daignerait jeter un œil favorable sur des lieux saints où sa présence s'était manifestée lors de la loi première. Ils ignoraient encore que la naissance mystérieuse de son Fils les avait consacrés de nouveau par les bienfaits de la loi de grâce.

Dispersés dans les différentes retraites où le malheur des événements les avait confinés, ils attendaient paisiblement quelque révolution qui pût les remettre en possession des domaines de leurs pères et leur procurer les moyens de rétablir, une troisième fois, le temple, et de rentrer, sous un règne paisible, dans les emplois éclatants qu'ils avaient toujours occupés et qui les rapprochaient de la personne sacrée de leur souverain. Ils conservaient toujours entre eux ces prétentions légitimes, et gardaient avec soin les renseignements de leur état primitif, leurs règlements et leur liturgie particulière. Ils crurent enfin toucher aux termes de leurs disgrâces et voir luire l'aurore d'une prochaine délivrance, lorsque, vers l'an 1093, Pierre l'Hermite ameuta tous les princes chrétiens au recouvrement de la Terre Sainte et à la restauration des lieux augustes, premier théâtre des bontés du Dieu de Moïse, scène encore sanglante de l'amour de son divin Fils pour le salut des hommes.

A une nouvelle que les ailes et les trompettes de la renommée portèrent bientôt aux extrémités de la terre, les *chrétiens de la Palestine*, cachés dans les déserts de la Thébaïde, sortirent de l'anéantissement dans lequel ils végétaient depuis si longtemps, et, quittant la solitude, pour reprendre les livrées de leur véritable profession, ils joignirent bientôt quelques-uns des leurs, qui

étaient restés à Jérusalem pour épier les occasions de se montrer et étudier les sciences.

Beaucoup d'entre ceux-ci, que leur goût pour les sciences occultes fixaient à Jérusalem, avaient déjà abjuré les principes du judaïsme pour suivre les lumières de la foi chrétienne.

L'instruction de l'exemple décida, sans peine, ceux qui étaient venus les joindre, à les imiter. Ils désiraient d'autant plus la restauration du temple, non pour y faire couler le sang des victimes, mais pour y établir, par des marques solennelles de leur reconnaissance, les effets de la miséricorde et la victoire sans tache, dont l'immolation récente et surnaturelle avait aboli le règne des superstitions grossières, pour y substituer les adorations délicates, les hommages du pur amour. Cependant, ils ne renoncèrent point à la commémoration des rites anciens, dont les vestiges leur étaient précieux et contenaient, en quelque sorte, le titre auguste de leur fondation première, résolus seulement d'en continuer l'usage entre eux, avec de grandes précautions et sous le secret le plus inviolable.

Le rétablissement du temple, pris sous des aspects différents, semblait être, en général, le vœu de tous les croisés et le but essentiel de la croisade [1]. Nos respectables auteurs, ayant conçu combien il était intéressant de ne pas se laisser démêler sur leurs projets ultérieurs, résultants, à coup sûr, à l'aide du temps, de la bonne conduite et de l'ensemble, s'annonçaient simplement comme prenant part à la cause commune, mais pourtant avec quelques traits plus distinctifs et qui les fit mieux valoir. Ils se dirent issus des premiers ouvriers maçons qui avaient travaillé à l'édifice de Salomon, et, comme tels, dépositaires de tous les plans, mesures et devis de la première construction. Ils parurent, dans le moment, se consacrer à la nouvelle bâtisse, se destinant d'avance à une architecture spéculative, qui servît à déguiser un point de vue plus glorieux. Dès lors ils prirent le nom de *Maçons francs* (libres), se présentèrent, à ce titre, aux armées des croisés, et se réunirent sous leurs enseignes.

[1] Quelle folie de penser que des chrétiens se ligueraient pour relever un temple juif! (J.-M. R.)

L'avantage de pouvoir se dérober aux regards curieux et jaloux, aux malins commentaires de l'envie, ne sauvant pas les Chevaliers de la Palestine de la curiosité que leur méthode particulière d'association et leur dénomination même devaient naturellement exciter, ils la prévirent. Les Européens prirent goût à ce genre de société, qui paraissait vivre isolée et modeste; ils désirèrent y être agrégés. Les Chevaliers présumant qu'en tout état de cause, il deviendrait utile d'intéresser différentes nations à leurs querelles ou à leurs desseins, adoptèrent une manière d'inauguration fixe, qui ramenât toujours au point de direction, fut propre ou à écarter la foule par la difficulté des sacrifices, ou à essuyer la qualité, l'âme et l'esprit des sujets; mais sans rien innover. Ils remirent uniquement en vigueur les pratiques usitées lors de leur primitive installation. Au milieu d'une armée, composée de plusieurs milliers d'hommes différents, entourés d'ennemis, tout devait les rendre timides et prudents. Pour éviter la surprise, ils renouvelèrent l'usage des signes et des mots d'ordre. Les Chevaliers de la Palestine sont donc les premiers et les vrais Maçons; c'est à eux que nous sommes redevables de la jouissance de cette institution, dont l'excellence et l'harmonie, l'universalité et l'utilité sont au-dessus de toutes les autres combinaisons humaines, et c'est d'eux, sans contredit, que tous les autres ordres de chevaleries chrétiennes, qui se sont formés après eux, ont reçu la sanction maçonnique.

Les Chevaliers de Rose-Croix, les Chevaliers de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem, les Chevaliers Templiers et du Saint-Sépulcre, tous compris dans le système maçonnique, doivent considérer les Chevaliers de la Palestine comme leurs pères en Maçonnerie.

OUVERTURE DU SUBLIME CAMPEMENT.

Le très-éminent Commandeur. D. *Quel est le devoir d'un Chevalier Templier ?*

Le Chevalier deuxième capitaine. R. C'est de s'assurer que le camp est convenablement couvert tant en dedans qu'au dehors.

D. *Qui cela regarde-t-il ?*

R. Le deuxième capitaine ou son vicaire (député).

D. *Puisque cela est ainsi, faites donc votre devoir ou faites-le faire par votre vicaire.*

Le deuxième capitaine exécute cet ordre ou commande à son député de l'exécuter. Les Chevaliers tirent alors leurs épées. Le devoir étant rempli, le député frappe sept coups, par 2+3+2, sur le bouclier qui est à la porte d'entrée du campement. Le deuxième capitaine en prévient le premier capitaine, et celui-ci en rend compte au très-éminent Commandeur qui dit :

Quel est le devoir du premier capitaine ?

Celui-ci répond :

R. C'est de s'assurer si tous ceux qui sont présents dans le camp, sont Chevaliers du Temple.

Tous les Chevaliers font le signal pénal. Le très-éminent Commandeur dit :

« *Déposons nos armes au pied du sépulcre et implorons la grâce* » *et les bénédictions du Grand-Capitaine de notre salut.* »

Ceci exécuté, le pontife dit la prière (voir à la réception) ; puis le très-éminent Commandeur dit :

Quelle est la place du deuxième capitaine ?

Celui-ci répond : Au nord-ouest.

D. *Quel est son devoir ?*

R. C'est de recevoir les ordres du très-éminent Commandeur et du Chevalier premier capitaine, et de voir s'ils sont fidèlement obéis sur la colonne du sud.

D. *Chevalier deuxième capitaine, reprenez vos armes et votre devoir.*

Le deuxième écuyer tuileur porte l'épée au deuxième capitaine, qui salue le très-éminent Commandeur, le chevalier premier capitaine et tous les chevaliers.

D. *Quelle est la place du premier capitaine ?*

Celui-ci répond : *Au sud-ouest.*

D. *Quel est son devoir ?*

R. De recevoir les ordres du très-éminent Commandeur, de les transmettre au deuxième capitaine et de voir s'ils sont régulièrement observés sur la colonne du nord.

D. *Chevalier premier capitaine, reprenez vos armes et votre devoir.* (Ce qui s'exécute comme ci-dessus.)

L'éminent Commandeur demande : *Quelle est la place du très-éminent Commandeur ?*

Le premier capitaine répond : *A l'est.*

D. *Quel est le devoir du très-éminent Commandeur à l'est ?*

Le deuxième capitaine répond : C'est d'ouvrir les travaux du camp, à la manière de Salomon, de les régler quand ils sont ouverts et de les fermer quand il le faut.

Le premier écuyer tuileur apporte au très-éminent Commandeur son épée, et celui-ci en salue le premier et le deuxième capitaine, ainsi que tous les Chevaliers. Le premier et le deuxième capitaine appellent ensuite tous les Chevaliers à reprendre leurs armes et leur devoir. Ils saluent le très-éminent Commandeur, le premier et le deuxième capitaine.

Alors le très-éminent Commandeur dit : *Approchez les étendards.* — Les deux chefs porte-étendards vont se placer à ses côtés ; et il ajoute :

Je déclare, au nom des trois Grands-Officiers de la foi chrétienne,

Jésus-Christ, notre Prêtre,

Jésus-Christ, notre Prophète,

Jésus-Christ, notre Roi.

Les Chevaliers saluent chacun de ces noms avec l'épée et le bouclier.

Je déclare duement ouvert ce grand et royal camp des CHEVALIERS DE L'ORDRE DU TEMPLE ET DU SAINT-SÉPULCRE.

Après cette formule, les Chevaliers prennent leurs places, on lit la minute des travaux du campement précédent et l'on passe à l'ordre du jour des travaux du campement du soir.

RÉCEPTION D'UN CHEVALIER TEMPLIER.



L'Aspirant est conduit dans une *chambre de réflexions*. Après l'ouverture des travaux du camp, la lecture et la sanction de la minute des travaux du camp précédent, le très-éminent commandeur ordonne au Chevalier introducteur d'aller préparer l'aspirant. Il va lui demander s'il a rempli ses obligations envers les Loges et chapitres auxquels il appartient, ce que l'aspirant doit prouver par des certificats des Vénérables ou Athirsatha de ces Loges et chapitres. Il l'exhorte à avoir du courage et de la fermeté, et le fait sur un ton qui puisse inspirer de la frayeur. Puis il vient rendre compte au très-éminent Commandeur (que, pour abréger, nous appellerons *le Président*) des dispositions des candidats. — Il est renvoyé de nouveau auprès de lui, il le déshabille, lui bande les yeux et le conduit à l'entrée du camp, où il frappe sept coups, par 2+3+2, sur le bouclier qui est suspendu à la porte.

Le deuxième capitaine demande : *Qui frappe ainsi ?*

R. C'est un Maçon-Royal-Arche, un Chevalier fervent qui demande à être admis parmi les Chevaliers du Temple et du Saint-Sépulcre.

D. Illustres Chevaliers, pouvons-nous admettre parmi nous ce

franc (libre) maçon, sans craindre d'indiscrétion de sa part? Sommes-nous prêts à répondre chacun sur sa tête et sa vie qu'il ne dévoilera jamais les secrets qui vont lui être confiés; promettons-nous de le sacrifier aux moindres apparences de son indiscrétion? *Tous répondent :* Nous le jurons!

D. *Faites-le entrer.* — Le deuxième capitaine ouvre la porte, le candidat est introduit et placé entre les commandants des colonnes. Après quelques minutes de silence, le président dit :

D. *Que demandez-vous?*

R. A être reçu Chevalier Templier.

D. *Qui vous a porté à vous présenter devant nous pour cela?*

R. Le désir de faire de nouveaux progrès dans la vertu.

D. *Consentez-vous à immoler toute affection indigne d'un homme vertueux et honnête?*

R. J'y consens.

D. *Consentez-vous à offrir et à vous dévouer, sans réserve, à la réparation due, pour vos offenses envers le Sublime-Architecte de l'Univers?*

R. J'y consens.

D. *Sa clémence est trop grande pour ne pas faire grâce à votre résignation.*

Il frappe un coup du plat de son épée sur son bouclier et dit :

« *Emmenez le candidat et préparez-le aux épreuves.* »

Le Chevalier introduit ramène dans le parvis le récipiendaire, lui débande les yeux, l'habille en pèlerin et le représente à la porte du camp où il frappe les sept coups. Le deuxième capitaine :

D. *Qui est là?*

R. C'est le Chevalier..., Royal-Arche, maçon passé en tous grades, qui demande la faveur d'être admis au nombre des Chevaliers du Temple et du Saint-Sépulcre.

Le deuxième capitaine fait l'annonce au premier capitaine, qui la transmet au président, qui dit :

D. *Chevalier premier capitaine, joignez-vous au Chevalier deuxième capitaine pour lui demander le mot.*

Ils vont demander à l'Aspirant le mot de passe.

R. *Jehorah* (mot sacré du Royal-Arche). Ils rentrent et annoncent que le récipiendiaire a satisfait à la demande.

D. *Faites-le entrer.*

On l'introduit par les sept pas du Royal-Arche.

D. *Chevalier, ne serait-ce pas un esprit de curiosité qui vous porterait à pénétrer plus avant dans nos mystères?*

R. Non, trois motifs puissants m'y ont engagé : le premier est le désir d'adorer Dieu de la manière la plus digne de lui; le deuxième, de faire éclater ma soumission, et le troisième, de suivre les préceptes du grand roi Salomon.

D. *Etes-vous décidé à suivre ponctuellement vos engagements?*

R. Oui, je le suis.

D. *Faites voyager le candidat.*

Le Chevalier introducteur lui fait faire trois tours du camp, en donnant, à chaque tour, le nom de Royal-Arche, au deuxième capitaine, au premier capitaine, puis au président; on lui offre du pain et de l'eau, on le ramène entre les commandants des colonnes. Le président dit au deuxième capitaine :

D. *Demandez au candidat s'il ne connaît aucun des mots et signes des Chevaliers Templiers?*

Le deuxième capitaine fait cette question au récipiendaire, qui répond : NON.

D. Puisque vous ne pouvez donner aucun mot ni signe de notre ordre, il faut que vous voyagiez sept ans comme pèlerin; pendant ce temps, nous éprouverons votre patience et votre humilité... *Y êtes-vous résolu?*

R. Oui, j'y suis résolu.

D. *En faveur de vos bonnes dispositions, je réduis ces sept ans de voyages à trois années seulement, car j'en ai le pouvoir. Faites-lui commencer son pèlerinage.*

Le chevalier conducteur fait faire au récipiendaire trois tours du camp, donnant à chacun le premier mot de Chevalier Templier (GOLGOTHA), au deuxième capitaine, au premier, puis au président, en s'inclinant chaque fois, et il est ramené entre les commandants des colonnes. Le président ordonne de faire prosterner le candidat, et le pontife récite la prière suivante :

PRIÈRE. « Dieu tout-puissant et éternel, qui nous a retirés des ténèbres des ombres de la mort, pour nous rappeler à la lumière de ton saint Évangile, par l'entremise de notre divin seigneur et sauveur Jésus-Christ, fais-nous la grâce, par lui, d'être dignes de la haute vocation à laquelle nous sommes appelés. Pénètre surtout de l'esprit de ta grâce tes serviteurs ici présents, afin qu'ils puissent garder et exécuter fidèlement les vœux qu'ils vont prononcer en ton saint nom, par Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST, à qui, comme à TOI et au SAINT-ESPRIT, gloire soit éternellement rendue ! » *Ainsi soit-il !*

D. *Chevalier premier et deuxième capitaine, conduisez le néophyte à l'hôtel pour y prêter son obligation.*

On l'y fait avancer par les sept pas mystérieux, il s'agenouille, le président frappe un coup de son épée sur le bouclier et dit :

« *Illustres Chevaliers, le néophyte va prêter son obligation.* »

Les chevaliers mettent l'épée à la main, s'avancent et entourent le néophyte qui prononce son obligation.

PREMIÈRE OBLIGATION. Au nom de la bienheureuse, glorieuse et sainte Trinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, moi..., de ma propre volonté et libre consentement, en présence de tout ce camp du sublime et très-illustre ordre royal religieux et militaire des Chevaliers Kadosch d'Hérédon, grands élus, Chevaliers Templiers de Saint-Jean de Jérusalem, etc., je promets et jure de la manière la plus solennelle de garder, maintenir toujours et de ne jamais révéler, par discours ou par écrit, ni d'aucune manière quelconque, aucun secret des Chevaliers dudit ordre, ou les secrets y ayant rapport, les concernant ou leur appartenant, à quelque personne que ce puisse être, à moins qu'après l'avoir bien examinée, je ne l'aie reconnue pour être Chevalier dudit ordre, ou bien dans le sein d'un camp desdits Chevaliers, formellement, légalement et régulièrement assemblé et campé. Je promets et je jure en outre de maintenir et de défendre de tout mon pouvoir la sainte foi chrétienne contre tous ses ennemis ou oppresseurs, quels qu'ils puissent être, de ne jamais verser le sang d'un Chevalier de cet ordre, ni souffrir qu'il soit répandu pour une cause quelconque, excepté dans les guerres des rois, princes ou États

souverains, ou bien pour la défense de ma personne, de mon honneur, celle de mes propres parents, de mes amis intimes, des opprimés ou de mes propriétés ; mais bien de soutenir, de défendre, de tout mon pouvoir, la cause de tout Chevalier de cet ordre, que j'aurai reconnue être juste ; dans ce cas, de protéger et de défendre sa vie, au péril de la mienne propre. Je jure de ne jamais causer aucun tort, faire aucune injure, ni violence volontaire, à un Chevalier de cet ordre, ni en sa personne, ni en celle de ses propres parents ou de ses amis intimes, mais, au contraire, de les protéger et défendre de tout mon pouvoir contre toute injustice, tort ou violence, surtout ses parents féminins, soit femme, veuve ou vierges et ses enfants orphelins. Tout quoi je jure et promets solennellement d'observer et d'accomplir fidèlement, avec résolution et fermeté, à l'aide de Dieu, me soumettant, en cas d'infraction, à avoir le crâne scié avec une scie brute, et exposé sur un pinacle à l'ardeur du soleil pour servir d'exemple à tous les Chevaliers sans foi. Pour ce, que Dieu et son saint Évangile me soit en aide. *Ainsi soit-il !*

On fait relever le récipiendaire. Le pontife lit les versets suivants de saint Paul aux Éphésiens, chap. 6 :

Verset 10e. Au reste, frères, fortifiez-vous dans le Seigneur et en sa vertu toute-puissante.

11e. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, pour pouvoir vous défendre des artifices du diable.

12e. Car nous avons à combattre, non contre des hommes de chair et de sang, mais contre les principautés et les puissances, contre les princes des ténèbres de ces siècles, contre les esprits de malice répandus dans l'air.

13e. C'est pourquoi prenez toutes les armes de Dieu, afin que vous puissiez résister aux jours mauvais, et qu'ayant tout surmonté, vous demeuriez fermes dans vos devoirs.

14e. Soyez donc fermes ; que la vérité soit la ceinture de vos reins, et la justice votre cuirasse.

15e. Ayez une chaussure qui vous dispose à marcher dans la voix de l'Évangile de paix.

16e. Couvrez-vous entièrement du bouclier de la foi avec le-

quel vous pourrez éteindre tous les traits enflammés du malin esprit.

17e. Prenez encore le casque du salut et l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu. *Ainsi soit-il !*

D. *Conduisez le néophyte au vestiaire pour qu'il aille s'habiller.* — Dès qu'il est habillé, on l'introduit de nouveau. Le chevalier deuxième capitaine l'annonce, le président ordonne qu'on le conduise à l'autel et dit :

« Chevalier, jusqu'ici vous avez témoigné beaucoup de zèle en ce qui regarde l'art royal, j'espère que vous en ferez de même dans les nouveaux travaux que nous allons vous admettre à partager avec nous. »

Il le ceint d'une épée, en disant : « Que cette épée dont je vous arme, vous soit à jamais le gage des sentiments distingués que nous professons, et songez que vous la portez pour la défense de l'homme et de la Chevalerie. Il faut maintenant entreprendre sept ans de service militaire pour la défense du temple et du Saint-Sépulcre et pour la protection de tous les pèlerins, leurs femmes, veuves et orphelins. Recevez le mot de passe et le signe dont vous avez besoin pour cette entreprise.

Deuxième mot de passe : *Emmanuel.*

Signe : Croiser son fer avec celui de l'interrogateur.

Puis le président lui dit : *Par le pouvoir qui m'a été confié, je réduis à trois ans la durée de votre service militaire.*

Et, s'adressant au Chevalier introducteur, il ajoute : *Faites-lui commencer son service.*

Le chevalier introducteur conduit le néophyte au deuxième capitaine avec lequel il croise le fer et auquel il donne le mot ; il lui fait faire le tour du camp, le conduit au premier capitaine à qui il donne les mêmes signe et mot ; il lui fait faire le troisième tour du camp et il donne les signe et mot au président, qui lui dit :

« Ce n'est pas tout encore, avant de parvenir à être reconnu pour un Chevalier du Temple et du Saint-Sépulcre, il faut vous préparer par une année de méditation et de patience et prendre de nouveaux engagements qui nous assurent de votre foi. »

Souverains premier et deuxième capitaine, et vous tous, illustres Chevaliers, accompagnez le néophyte à l'autel.

Le candidat est conduit à l'autel, il s'agenouille, ayant un cierge dans une main et une tête de mort dans l'autre ; les Chevaliers sont rangés autour de lui. Le président frappe sur son bouclier, les Chevaliers se mettent à l'ordre l'épée à la main. Le président dit au néophyte : *Prononcez votre obligation.*

DEUXIÈME OBLIGATION. Si jamais je viole mon obligation solennelle de Chevalier du Temple et du Saint-Sépulcre, puisse l'esprit qui l'habita jadis paraître et témoigner au jour du jugement contre moi. (*En disant cela, il baise sept fois le crâne de la tête de mort.*) Si jamais je viole mon obligation, comme Chevalier du Temple et du Saint-Sépulcre, puisse ma lumière s'éteindre d'entre les hommes, comme celle de Judas Iscariote, pour avoir trahi son seigneur et son maître. (*Il souffle et éteint son cierge.*) On le relève, le président dit :

D. *Chevalier premier et deuxième capitaine, ramenez le néophyte entre vos colonnes ; et vous, Chevaliers, reprenez vos places. Pontife, donnez-nous lecture de l'épître de saint Jacques,* chap. 1 du verset 2e au 29e inclusivement.

Le pontife lit. (*Voir la Bible.*) Ensuite, le président dit : *Pontife, passez à l'Évangile selon saint Matthieu,* chap. 27, du verset 1 au 35e. — Le pontife lit. (*Voir la Bible.*)

Lecture faite, le président dit : *Pontife, passez aux Actes des Apôtres,* chap. 1er, verset 15 au verset 26. — Le pontife lit. (*Voir la Bible.*) Cela fait, le président dit :

Pontife, continuez la lecture par celle de l'épître de saint Paul aux Romains, chap. 12, du verset 1 au verset 21. (*Voir la Bible.* Lecture faite, le pontife ajoute :

« Rappelez-vous que pour être Chevalier Templier, il faut avoir la douceur des agneaux et la patience des ermites, jointes au courage des héros et à la force du lion. »

Le président : *Faites avancer le néophyte par les sept pas mystérieux.*

L'introducteur exécute cet ordre. Le président lui donne la

prise du lutteur et les mots *mullen, shalla, halla,* qu'il va rendre aux premier et deuxième capitaine.

Le président fait la lecture de l'épître de saint Pierre, chap. 2 du verset 1 au verset 21. (*Voir la Bible.*)

Le président : *Chevalier premier et deuxième capitaine, accompagnez ce Chevalier à l'autel.*

Là, on lui offre une coupe de vin (*non cuit*), qu'il boit en portant les santés d'obligation.

D. *Chevalier deuxième capitaine, présentez-lui la pierre cubique à signer de son sang; Chevalier premier capitaine, présentez-lui la pierre blanche à signer de même.*

Pendant que ces officiers s'acquittent de leur mission, le pontife lit :

1° L'Apocalypse de saint Jean, chap. 2, verset 17 et du 26 au 28 ; chap. 2, verset 16.

2° Évangile selon saint Jean, chap. 19, verset 19 et du 24 au 28. — (*Voir la Bible.*)

Après cette lecture, le président fait mettre au néophyte le genou droit à terre, et frappe sur son bouclier; tous les chevaliers se mettent à l'ordre. Le président fait le signe *pénal,* et dit :

« En vertu du pouvoir qui m'a été transmis et que j'ai acquis par ma discrétion, mes pénibles travaux et mon zèle, ma ferveur et ma constance, je vous reçois GRAND ÉLU, CHEVALIER TEMPLIER KADOSCH D'HÉRÉDOM, DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM, DE MALTE, DE LA PALESTINE, etc. Souvenez-vous toujours de la dignité de votre état et d'en remplir les saints devoirs. » — Il donne de son épée deux petits coups sur l'épaule gauche du récipiendaire, trois sur sa tête et deux sur l'épaule droite; puis il le relève et lui dit :

« Vous voici parvenu au grade d'architecte le plus élevé, le comble de la maçonnerie; recevez-en les marques et les attributs, comme le gage le plus parfait de notre amitié et de la distinction que vous avez acquise dans notre art. » (*Sur son ordre, le premier capitaine lui passe le cordon.*)

« Que ce cordon, dont je vous revêts, symbole des saints nœuds qui vous lient, soit l'indice constant de la sagesse et de

l'équité dont vous devez être environnée. » (*Il lui donne la croix.*) « Que cette croix, enchâssée dans cette étoile dont je vous décore, signe respectable de notre religion, vous tienne toujours présentes, la perfection et l'immortalité auxquelles nous aspirons. »

« Que ce tablier, symbole particulier de la maçonnerie, vous renouvelle sans cesse l'idée d'une architecture sublime qui élève nos cœurs par les fondements inébranlables des plus précieuses vertus. »

« Que ces gants, symbole de la Chevalerie, préservent vos mains de toute souillure, et vous rappellent sans cesse que vous devez être partout le premier à donner l'exemple de la docilité, de la soumission et du respect aux lois. » (*Il lui remet la pierre.*)

« Cette pierre doit vous faire connaître à tous les camps où vous vous présenterez, si vous avez le malheur de perdre votre bref de Chevalier Templier-Kadosch. » (*Le premier capitaine lui met les éperons.*) « Que ces éperons, symbole du cavalier, vous rappellent qu'il est nécessaire de stimuler nos vertus pour les augmenter, et qu'on ne saurait trop presser sa marche pour faire le bien. »

Il lui donne l'épée et dit : « Chevalier, vous voici armé. C'est à vous maintenant de prononcer le vœu solennel, auquel vous attache désormais votre réception parmi nous. »

Le deuxième capitaine fait reculer le nouveau Chevalier par trois pas en arrière, lui fait tirer son épée qu'il présente la pointe élevée et la poignée à la hauteur de l'épaule gauche ; dans cette position, il répète le vœu suivant :

Vœu. En présence du sublime Architecte de l'Univers, je *voue*, pour toujours, mes armes et mes services à la défense et à la réédification de son temple ; ainsi puisse-t-il agréer mes travaux ! — Il salue de son épée le président, le premier et le deuxième capitaine et tous les Chevaliers.

Le président. « Tel est le vœu que nous avons tous fait en entrant dans notre ordre auguste ; mais nos premiers ancêtres, ni leurs successeurs, auxquels nos mystères ont été transmis de siècle

en siècle, n'ayant pu encore réussir à l'accomplissement de leur saint projet, nous y demeurons toujours obligés par nos engagements et jusqu'à ce qu'il plaise au Sublime-Architecte de l'Univers d'en permettre l'exécution, nous nous y préparons par la fondation d'un temple moral, qui ne l'honore pas moins, et nous rendra, peut-être, un jour, dignes de consacrer l'autre ; de même que Salomon fut choisi, jadis, pour accomplir cette sainte mission, par préférence à David, son père, qui en avait conçu le dessein ; mais ce temple, qui devait être projeté par un roi conquérant, devait être construit par un prince pacifique. »

Suivant le rite du souverain Grand conclave de..., sous lequel nous agissons, nous avons un signe principal appelé *signe pénal*. (Il l'indique au néophyte.)

Mot sacré : I. N. R. I. ; c'est celui que vous avez tracé sur la *pierre blanche*.

Mots de passe : 1[er] *Jéhovah ;* 2[e] *Golgotha ;* 3[e] *Emmanuel*. (Communiqués dans la réception.)

Attouchement : La prise du lutteur en disant : *Malita*, *Shalla*.

Le nouveau Chevalier est ensuite proclamé ; puis on s'occupe des affaires de l'ordre.

Fermeture : De même que l'ouverture ; puis on prête le serment du secret [1].

[1] Nous avons le tuileur d'un chev.·. Templ.·. Kadosch, anglais, où le tuilage diffère.

Nous avons vu la copie d'un diplôme daté de la *Vallée de Jude* (nom de la ville), le 1[er] de novembre 1832, de la V.·. lum.·. 5832, et de la fondation de l'Ordre 714.

Un autre diplôme avec cette formule : « Au nom des trois personnes de la très-sainte Trinité, au nom et sous les auspices du Souv.·. G.·. M[e].·. S. A. R. le duc de Sussex et du G.·. Concl.·. d'Angleterre, à tous les Ill.·. FF.·. Chev.·. de l'Ordre du Christ et du Saint-Sépulcre, Chev.·. Templ.·. Kadosch anglais, réunis en assemblées régulièrement constituées, dans ses camps et conclaves respectifs, répandus sur la surface de la terre,

» Salut, Nous, etc. »

(J.-M. R).

CÉRÉMONIE DE TABLE.



1re SANTÉ : A Salomon, roi d'Israël ; Hiram, roi de Tyr et Hiram Abi ou Abif.

2e : A Zorobabel, Hayée et Josué.

3e : A saint Jean-Baptiste.

4e : A saint Pierre, saint Jacques, saint Jean l'Évangéliste et à tous les apôtres et évangélistes.

5e : A la mémoire de tous les vrais et fidèles Chevaliers de cet Ordre, et à tous les autres dignes soldats de la croix, qui ont bien combattu et fini leur temps avec joie.

6e : A tous les Chevaliers du Temple, dispersés sur la surface de la terre et des eaux, à leurs femmes, leurs veuves et orphelins.

7e : Puissent tous les dignes maçons qui ont observé et tenu inviolablement leurs obligations participer au pardon du sang du Christ !

On fait le signe pénal avec le verre, qui doit être vidé sec après le dernier mot de chaque santé, et reposé d'un seul coup.

CANTIQUE DES CHEVALIERS.

AIR : *Oh ! Mahomet.*

Oh ! Salomon, ta sagesse est divine,
Ton plan est beau ; de symbole il nous sert ;
Mais des maçons te croire l'origine
Est une erreur dont le bon sens se perd.

Héros croisés, auteurs de notre race,
Nous n'avons point d'autre tige que vous ;
Des Sarrazins, si vous eussiez fait chasse,
Truelle en main, on vous aurait vu tous.

Bon roi Louis, qu'en France on canonise,
D'être maçon, tu fus ambitieux ;
A quoi tiendrait la chrétienne entreprise,
Qu'a réparer les débris des saints lieux.

Prince écossais, qui recueillis nos frères,
Grâce à tes soins, nous sommes en renom.
Dans ton pays, conservons nos mystères ;
Ils en ont eu le précieux surnom.

Vous, preux maçons, restez dans la patrie,
Travaillez-y, montrez-en les effets ;
Le temps n'est plus d'aller jusqu'en Syrie
Marquer des biens que chez vous l'on eût faits.

Resserrons-nous, d'une chaîne propice,
D'y vivre unis, perpétuons l'aveu ;
Francs Chevaliers, armés contre le vice,
Pour la vertu, s'est formé votre vœu.

Le feu grégeois, fameux en terre sainte,
Peut-il, jamais, être ici composé ?
Il ne servait qu'à répandre la crainte,
Au plaisir seul le nôtre est consacré.

ABRÉGÉ HISTORIQUE.



Les Chevaliers de Malte, qui, dans l'origine, portaient le nom d'*Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, furent fondés l'an 1099. Ils ne s'employèrent uniquement qu'à des œuvres de charité et aux soins des malades jusqu'à l'an 1118.

Ce fut à cette dernière époque que neuf gentilshommes français, du nombre et à la tête desquels étaient *Hugues des Payens* et *Godefroy de Saint-Amour*, touchés des périls auxquels étaient exposés les pèlerins chrétiens qui allaient visiter le Saint-Sépulcre, formèrent entre eux une société pour les protéger et les défendre contre les cruautés des infidèles. Ils se vouèrent, en même temps, au service de Dieu, à la manière des chanoines du Saint-Sépulcre. Ils furent encouragés par le patriarche de Jérusalem, qui reçut leurs vœux ; et Baudoin II, roi de Jérusalem, leur donna, pour retraite, une maison proche de l'emplacement du temple de Salomon ; d'autres disent que c'était une église appelée le Saint-Temple. Il est évident qu'ils n'ont point pris ce nom du Temple de Salomon, qui fut détruit par Titus Vespasien 932 ans avant que la société des Templiers fut établie.

Cette société s'accrut rapidement, et, en 1128, Hugues ayant

été envoyé, par Baudouin, auprès du pape Honoré, pour lui demander du secours, il profita de cette occasion pour demander au pape la permission d'ériger un ordre religieux et militaire qui se dévouât à la défense de la terre sainte, ce que ce saint pontife lui accorda, d'après l'approbation du concile, qui était alors assemblé à Troyes.

Il leur donna une règle et une manière de vivre, et leur prescrivit l'*habit blanc*, auquel le pape Eugène II ajouta, en l'an 1146, une *croix rouge*, qu'ils devaient porter sur le sein gauche, pour mieux désigner le vœu qu'ils feraient d'être toujours prêts à répandre leur sang pour la défense de la foi et de la religion.

Excités par l'exemple des Chevaliers Templiers, les Frères hospitaliers avaient aussi ajouté la profession des armes à celle de la charité qu'ils exerçaient, et avaient pris le nom de *Chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*. Ces deux ordres s'accrurent ; ils se réunirent pendant longtemps pour combattre ensemble, et soit seuls, soit conjointement avec les troupes des croisés, ils firent des prodiges de valeur.

L'émulation qui existait parmi eux, occasionna, parfois, de chaudes disputes ; mais elles étaient toujours apaisées par l'intervention des grands maîtres. Mais l'Ordre des Chevaliers Templiers, s'étant dévoué, dès son origine, à la profession des armes, parut plus honorable à un grand nombre, une foule de gentilshommes de toutes les contrées de l'Europe se présentèrent pour y entrer. Des princes de maisons souveraines, des seigneurs des plus illustres familles de la chrétienté voulurent combattre sous l'habit des Chevaliers Templiers et leur apportèrent des richesses immenses ; au bruit de leurs exploits, on leur fit de magnifiques donations.

Le roi de Jérusalem, les patriarches, les prêtres, les grands, leur donnèrent de grands biens pour leur établissement et le soutien de leur Ordre. Alphonse I[er], roi de Navarre et d'Arragon, les fit même ses héritiers. Enfin, cet Ordre fut le plus ferme appui de Jérusalem. Baudoin et ses successeurs n'entreprirent rien de considérable sans le secours de leurs armes. Leur nom porta la terreur et l'effroi dans le camp ennemi. La religion triompha à l'ap-

proche de leurs étendards ; leur sang coula de toutes parts pour le soutien de la foi ; ils s'exposent avec magnanimité et sans réserve pour la défense des princes chrétiens ; leur prudence, leur valeur, leur courage et leur gloire volent aux quatre coins du monde.

Mais, à la fin, les Turcs ayant réuni de grandes forces, parvinrent à chasser tous les chrétiens de la Palestine. La forteresse de Saint-Jean d'Acre fut la dernière qui resta en leur possession ; elle fut longuement et bravement défendue par les Chevaliers Templiers, jusqu'à ce que trois cents chevaliers, qui étaient tout ce qui restait de la garnison, furent forcés de s'enfermer dans une tour, où les femmes cherchèrent aussi leur sûreté. Les Turcs entreprirent de miner la Tour et avancèrent avec tant de succès que les Chevaliers virent bien qu'en cherchant à résister plus longtemps, ils allaient inévitablement périr tous. Ils capitulèrent, stipulant, entre autres conditions, que l'honneur de leurs femmes serait respecté. Les portes de la tour furent, en conséquence, ouverte aux Turcs, qui, au mépris des termes de la capitulation, commencèrent à faire violence aux femmes. Les Chevaliers, irrités, mettent aussitôt l'épée à la main et font main basse sur tous ceux qui étaient déjà entrés dans la tour, en refermant les portes sur les autres, et se résignent à une mort certaine, qu'ils ne tardèrent pas à trouver sous les ruines de la tour.

Après cette défaite, les deux ordres des Chevaliers Templiers et des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, prirent asile dans l'île de Chypre. Mais voyant leur nombre considérablement diminué, et perdant tout espoir de pouvoir rien faire pour la conquête de la terre sainte, sans le secours d'une nouvelle croisade, ce que les princes chrétiens ne paraissaient pas disposés à faire, ils se séparèrent. Les Chevaliers Hospitaliers restèrent encore quelque temps à Chypre, d'où ils passèrent à Rhodes, de là à Malte, d'où ils prirent alors le nom de *Chevaliers de Malte*, qu'ils ont conservé.

Les Chevaliers Templiers se dispersèrent et se rendirent auprès de leurs différents commandeurs, dans les différentes parties de la chrétienté, où ils possédaient des biens immenses, avec des reve-

nus de princes, par les présents qu'ils avaient reçus de toutes les parties du monde ; ils avaient amassé des trésors considérables ; il n'y avait aucun lieu de la chrétienté, où ils n'eussent de grands biens ; ils possédaient plus de neuf mille maisons, sans compter des forteresses et des villes entières ; en un mot, ils étaient comparables aux rois, par les richesses. Mais, hélas ! ce furent ces mêmes richesses, dont l'avarice voulait se rassasier, qui occasionnèrent la ruine de cet Ordre aussi illustre que respectable.

Voilà de quelle manière les écrivains qui ont recueilli les faits rapportent les désastres des Chevaliers du Temple.

Une chaude dispute s'étant élevée entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel, roi de France ; les deux ordres des Chevaliers Templiers et des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem prirent un parti opposé. Les Chevaliers de Malte se déclarèrent pour le roi, et les Chevaliers Templiers épousèrent la cause du pape.

Philippe, mû, en partie, par des dispositions vindicatives, en partie, par l'envie de s'emparer des biens des Chevaliers Templiers, ne leur pardonna jamais cette conduite et forma, dès lors, le dessein de supprimer leur Ordre, à la première occasion favorable ; elle se présenta après la mort du pape Boniface.

Aussitôt la mort de ce pontife, les cardinaux s'assemblèrent pour l'élection de son successeur ; mais il s'éleva de si fortes disputes de partis dans le conclave, qu'il n'y avait pas de probabilité de pouvoir remplir promptement le siége pontifical.

Enfin, et par suite des intrigues et des menées des partisans de Philippe, les cardinaux consentirent à choisir tel prêtre qu'il recommanderait au conclave ; c'était là le plus cher des vœux de ce monarque. Il eut aussitôt une entrevue secrète avec Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, homme vain, attaché à ses plaisirs et dévoré d'ambition, et à qui rien n'aurait coûté pour la satisfaire. Philippe lui communiqua le pouvoir qu'il avait de nommer une personne au siége papal, et lui donna l'espoir d'être cette personne, s'il voulait lui promettre de remplir *six conditions*, dont il lui en exposa cinq, se réservant de lui faire connaître *la sixième* après son exaltation.

L'ambitieux prélat, ivre de joie et d'espérance, consentit à

tout, et jura, sur le Saint-Sacrement, d'accorder au roi ce qu'il exigerait de lui : il fut élu pape par acclamation du sacré collége, et prit le nom de Clément V.

Le roi lui déclara, alors, la sixième condition, par laquelle il exigea que le pape abolît l'Ordre des Chevaliers du Temple.

Clément fut très-étonné d'entendre ces paroles ; il hésita, mais il promit et obéit.

On vit, bientôt après, l'effet des promesses que le pape avait faites au roi. Il ne fallait qu'un prétexte pour entacher les Chevaliers et en imposer à la populace crédule et dangereuse ; mais avec la puissance spirituelle et la force et l'autorité civile, tout devint facile. On gagna, à prix d'argent, deux scélérats, dont l'un se nommait Gérard Habé et l'autre Benoît Méhuy ; on leur proposa de se faire recevoir Templiers, et, peu après, d'accuser l'Ordre entier des plus grandes horreurs. Ces deux scélérats acceptent et exécutent, de point en point, tout ce qu'on s'était promis.

Ils demandèrent à être reçus dans l'Ordre des Templiers ; il leur fut aisé de l'obtenir : un extérieur honnête, des titres, des mœurs et des qualités apparentes, un prétendu crédit à la cour, tout enfin détermina les voix en leur faveur. Ils furent donc reçus ; mais on ne fut pas longtemps à se repentir d'avoir allumé le flambeau qui devait causer le déplorable et tragique incendie, où presque tous les Templiers furent enveloppés.

Les deux fourbes abominables, peu de temps après leur réception, accusèrent l'Ordre entier des crimes les plus affreux, et demandèrent à entrer dans le sein de la société, pour se soustraire aux abominations qu'on leur suggérait.

On se sert de la trahison ; mais on abhorre les traîtres ; aussi subirent-ils le sort qui était réservé à ceux qu'ils calomniaient. Sur leur dénonciation, Philippe, qui avait eu de nouvelles entrevues avec Clément V, prit avec lui les mesures les mieux combinées pour faire arrêter les Templiers, le même jour, dans l'étendue de son royaume. D'autres disent que Clément, tourmenté par Philippe pour l'exécution de sa promesse, lui fit diverses observations ; mais Philippe, qui était vif, ambitieux, impatient et qui ne s'accommodait pas des lenteurs du pape, fit, par un ordre se-

cret qui fut exécuté le vendredi 13 octobre 1307, arrêter tous les Templiers qui se trouvaient à Paris et dans les différentes provinces du royaume de France. On saisit, en même temps, leurs biens qui furent mis sous le séquestre.

Une conduite si extraordinaire causa une surprise générale dans toute la chrétienté. On ne savait à quel motif l'attribuer. Les uns l'attribuaient au ressentiment de ce prince, naturellement vindicatif, contre les Templiers, qui, pendant ses différents avec le pape Boniface VIII, s'étaient déclarés en faveur du pape ; d'autres prétendaient qu'on accusait les Templiers d'avoir été les auteurs d'une sédition qui avait eu lieu à Paris, par rapport à la monnaie que le roi avait fait affaiblir sans en réduire la valeur ; qu'ils avaient fomenté cette sédition par des discours trop libres. Le peuple soutenait qu'il ne fallait point chercher d'autres motifs de l'arrestation des Templiers que l'avarice du roi et de ses ministres et l'avidité qu'ils avaient d'envahir les biens immeubles de cet Ordre.

Édouard II, roi d'Angleterre, n'eut pas plutôt appris la détention des Chevaliers du Temple, qu'il écrivit aussitôt au pape et à la plupart des souverains de l'Europe pour les prier de fermer l'oreille aux calomnies qu'on répandait contre les Chevaliers, dont toute l'Angleterre révérait la foi éclairée et pour les bonnes mœurs et le zèle pour la défense de la religion ; mais la plupart des princes chrétiens, cédant aux instances du pape et mus par des vues d'intérêt particulier, avaient fait arrêter tous les Chevaliers du Temple, qui se trouvaient dans leurs États et saisir tous leurs biens.

Les Templiers d'Arragon se réfugièrent d'abord dans des forteresses, qu'ils avaient fait construire, à leurs dépens, pour défendre le pays, contre les incursions des Maures ; de là, ils écrivirent au pape pour leur justification.

Quelques historiens disent que le pape n'apprit l'emprisonnement du Grand-Maître et de tous les Chevaliers Templiers qu'avec la dernière surprise ; qu'il regarda tout ce qu'on avait fait jusque là comme une entreprise sur son autorité, et qu'il écrivit au roi une lettre assez vive ; mais la vérité est qu'ils étaient d'accord

ou du moins qu'ils le furent bientôt ; et l'on commença à travailler au procès des Templiers en France. Les prisons en étaient remplies ; ils furent tous exposés à la question la plus cruelle ; on n'entendait que cris, que gémissements de ceux qu'on tenaillait, qu'on brisait, qu'on démembrait dans les tortures. Plusieurs de ces infortunés firent d'abord toutes les déclarations qu'on exigea d'eux. On prétend que le Grand-Maître lui-même, dans l'horreur des souffrances, convint de la plupart des crimes qui étaient imputés à son Ordre; mais le plus grand nombre, au milieu des plus cruels supplices, soutinrent, avec une fermeté invariable, l'innocence de cet Ordre.

Nous ne suivrons pas les historiens dans les détails qu'ils donnent des étranges accusations qu'on a portées contre ces infortunés Chevaliers, ni dans les relations qu'ils font des persécutions et des tourments qu'on leur fit éprouver. Non-seulement tout Chevalier Templier sera convaincu, jusqu'à l'évidence, de la fausseté absolue de ces accusations; mais encore tout lecteur impartial sentira à quel point elles étaient injustes ; et qu'elles n'ont été inventées par Philippe le Bel, que pour parvenir à son but, longtemps médité, de supprimer cet Ordre et de s'emparer de ses biens.

Philippe pressait toujours le pape de prononcer l'abolition de cet Ordre ; mais, dans le temps que l'on prenait des mesures à cet effet, mesures fondées uniquement par les confessions des Templiers, qui, dans les tourments de la question, s'étaient avoués coupables, on fut bien surpris d'apprendre que tous les Chevaliers avaient révoqué leurs confessions, qu'ils soutenaient leur avoir été arrachées à force de tourments, qu'ils détestaient hautement l'amnistie qui leur avaient été offerte par les officiers du roi, et qu'ils la regardaient comme le prix de l'infidélité et la honteuse récompense d'une prévarication aussi préjudiciable à leur honneur qu'à leur conscience.

Cette révocation embarrassait les juges par-devant lesquels ils avaient été traduits à Paris; on délibéra si on devait avoir égard à leurs protestations ; enfin il fut arrêté qu'on traiterait comme relaps ceux qui révoqueraient leurs premières confessions. En

conséquence, on fit comparaître de nouveau le Grand-Maître et on lui demanda s'il avait quelque chose à dire pour la défense de son ordre. Il répondit qu'il l'entreprendrait volontiers et qu'il serait ravi de faire connaître à la face de l'Univers l'innocence de son Ordre; mais qu'étant Chevalier non lettré, il avait besoin de prendre un conseil. On lui répondit qu'en matière d'hérésie, on n'accordait aux prévenus ni conseil, ni secours d'avocat, et qu'avant même de s'engager dans une pareille entreprise, il devait se souvenir de l'aveu qu'il avait fait lui-même à Chinon, de ses propres crimes et de ceux de son Ordre, et, sur-le-champ, on lui lut cette déposition.

Jamais étonnement ne fut pareil à celui du Grand-Maître, lorsqu'il en entendit la lecture; il fit le signe de la croix et s'écria que les cardinaux, devant lesquels il avait comparu à Chinon, méritaient le supplice que les Sarrazins infligeaient aux menteurs et aux faussaires. Quoi qu'il en soit, le Grand-Maître représenta plusieurs choses en faveur de son Ordre, entre autre qu'il n'y avait aucun Ordre ni aucune nation où les Chevaliers et les gentilshommes exposassent plus généreusement leur vie pour la défense de la religion que l'avaient fait les Chevaliers Templiers. Le procureur général de l'Ordre fit aussi les plus fortes représentations sur les moyens qu'on avait employés pour tirer l'aveu des crimes qu'on imputait à ses confrères; il demanda que leurs confesseurs et leurs geôliers fussent interrogés pour savoir dans quels sentiments étaient morts plusieurs qui avaient expiré dans les cachots; et s'il n'était pas vrai que, dans les derniers tourments, où les hommes n'ont plus rien à espérer ni à craindre, ils n'avaient pas persisté, jusqu'au dernier soupir, à soutenir leur innocence et celle de l'Ordre en général?

Nonobstant toutes ces défenses, on procéda à leur jugement inique. Cinquante-neuf, parmi lesquels était un aumônier du roi, furent conduits hors la porte Saint-Antoine de Paris, où ils furent brûlés vifs et à petit feu. Au milieu des flammes, ces nobles et généreux Chevaliers invoquèrent tous les noms de Dieu, et pas un des cinquante-neuf, pour se délivrer d'un si affreux supplice, ne voulut profiter de l'amnistie que leurs parents et leurs

amis leur offrirent de la part du roi, pourvu qu'ils renonçassent à leurs protestations.

Un grand nombre de ces illustres victimes, en différents endroits de la France, subirent, en même temps, le même supplice, et firent paraître la même fermeté, sans que, jamais, on pût leur arracher l'aveu des crimes qu'on leur imputait.

« Chose étonnante, dit Lodève, historien contemporain, que ces infortunés, qu'on livrait aux plus cruels supplices, ne rendaient d'autres raisons de leur rétraction, que la honte et le remords d'avoir, par la violence de la question, avoué des crimes, dont ils prétendaient être innocents.

Philippe, ayant toujours à cœur l'abolition des Templiers, se rendit au concile de Vienne, en Dauphiné, au terme marqué par la bulle de convocation. Il s'y présenta accompagné de ses fils et de ses frères et d'une nombreuse milice qui faisait connaître sa puissance et servait à la faire respecter. Dans les premières cessions du 16 octobre 1311, le pape proposa les trois causes de la convocation du concile. La première de ces causes était l'affaire des Templiers. Il fit lire les procès qu'on avait faits contre différents Chevaliers du Temple dans plusieurs provinces de la chrétienté ; puis il demanda à chacun des pères s'il ne trouvait pas à propos de supprimer cet Ordre, où il s'était découvert de si grands abus et des crimes aussi inouïs.

Tous les évêques et archevêques du concile et les plus célèbres docteurs représentèrent unaninement au pape qu'avant d'éteindre un Ordre aussi illustre et qui, depuis son institution, avait rendu des services importants à la chrétienté, ils étaient d'avis qu'on devait entendre, en leurs défenses, le Grand-Maître et les principaux de l'Ordre, comme la justice le requerrait et comme ils le demandaient eux-mêmes avec tant d'instances. Tous les évêques, hors un seul, et tous les prélats de France, à l'exception de trois archevêques, furent de ce sentiment, en sorte que, dans un concile général, composé de plus de trois cents prélats, sans compter les abbés, les prieurs et les plus célèbres docteurs de la chrétienté, il n'y en eût que quatre qui opinèrent différemment.

Sur ce que les pères du concile soutenaient qu'on ne pouvait ja-

mais condamner les accusés sans les avoir entendus, le pape s'écria que si l'on ne pouvait pas prononcer judiciairement contre les Templiers, la plénitude pontificale suppléerait à tout et qu'ils les condamnerait par voie d'expédient, plutôt que de chagriner son cher fils le roi de France. »

En effet, ce pontife, le 22 mai 1312, après s'être assuré préalablement, dans un consistoire secret, des cardinaux et de plusieurs évêques que la complaisance ramassa à son avis, tint une seconde cession du concile, où le roi était présent avec ses enfants et ses frères.

En cette assemblée, il rendit la bulle portant *abolition de l'Ordre des Chevaliers du Temple*, et donna, en même temps, leurs biens aux Chevaliers de Malte, ce à quoi consentit la plupart des souverains de l'Europe, « *et quoique nous n'ayons pu*, dit le pape dans sa sentence, *prononcer selon les formes de droit, nous les condamnons par provision et par l'autorité apostolique*. Cette bulle fut publiée dans toute la chrétienté.

Enfin, l'année suivante, après la dissolution du concile, il fut question, à Paris, du dernier acte de cette tragédie, et de décider du sort du Grand-Maître et des hauts officiers de l'Ordre appelés les Grands-Précepteurs ou les Grands-Commandeurs. Le pape s'en était réservé la connaissance; mais, à son retour du concile, soit qu'il eût changé de sentiment, ou qu'il ne voulût pas les condamner lui-même, il en remit le jugement à deux cardinaux, qui se rendirent à Paris, par son ordre, et y prirent, pour adjoints, quelques prélats de l'église gallicane. Ces commissaires apostoliques se firent amener les quatre principaux prisonniers : Jacques de Molai, Grand-Maître de l'Ordre des Templiers, dignité qui l'égalait aux princes, ayant même, en cette qualité, eu l'honneur de tenir sur les fonts de baptême un des enfants du roi Philippe le Bel; le second était Guy, dauphin d'Auvergne, le frère du dauphin de Viennois, prince souverain du Dauphiné; le troisième était le Grand-Prieur ou visiteur du prieuré de France, et le quatrième le Grand-Prieur d'Aquitaine qui, avant sa détention, avait la direction des finances du roi.

Il ne paraît point, par les actes de ce fameux procès, que ces

prélats eussent, de nouveau, interrogé les prévenus, ni qu'on les eût confrontés avec les témoins. Ces commissaires voulurent apparemment se conformer à la conduite qu'avaient tenue le pape et le concile, et ce fut suivant les intentions du souverain pontife que ces juges condamnèrent ces illustres chefs à être aussi brûlés vifs et à petit feu ; mais comme il était important de calmer les esprits effrayés de tant de feux qu'on avait allumés, dans différentes provinces du royaume, et qu'on voulait convaincre le peuple de Paris que c'était avec justice qu'on avait fait brûler vif un aussi grand nombre de Templiers, on exigea de ces derniers, qui étaient les chefs, s'ils voulaient qu'on leur sauvât la vie et qu'on leur tint la parole que le roi et le pape leur avait donnée, qu'ils fissent, en public, une déclaration authentique, des abus et des crimes qui se commettaient dans leur Ordre. Pour cet effet, on dressa devant le parvis de Notre-Dame, un échafaud où l'on fit amener les accusés. Un des cardinaux légats monta en chaire et ouvrit cette cérémonie par un discours où il exposa fort au long toutes les impiétés, dont les Templiers, disait-il, avaient été convaincus, et, pour n'en laisser aucun doute, il somma le Grand-Maître et ses compagnons, d'avouer, à haute voix, devant le peuple, leurs crimes et leurs erreurs.

Pour les déterminer à faire cette déclaration, d'un côté, il les assurait d'une pleine amnistie, et de l'autre, pour les intimider, des bourreaux dressaient un bûcher, comme si l'on était prêt à les brûler sur-le-champ, en cas qu'ils ne fissent pas l'aveu qu'on en attendait.

Mais on fut bien surpris lorsque le Grand-Maître, secouant les chaînes dont il était chargé, s'avança jusqu'au bord de l'échafaud avec une contenance assurée ; puis, élevant la voix : « Il est » bien juste, s'écria-t-il, que dans un aussi terrible jour et dans » les derniers moments de ma vie, je désavoue toute l'iniquité » du *mensonge*, et que je fasse triompher la vérité ! Je déclare » donc à la face du Ciel et de la terre, et j'avoue, quoiqu'à ma » honte éternelle, que j'ai commis le plus grand de tous les crimes ; mais ce n'a été qu'en convenant de ceux qu'on impute » avec tant de noirceur à un Ordre que la vérité m'oblige au-

» jourd'hui à reconnaître innocent. Je n'ai même passé la décla-
» ration qu'on exigeait de moi, que pour suspendre les douleurs
» excessives de la torture et pour fléchir ceux qui me les faisaient
» souffrir. Je sais les supplices qu'on a fait subir à tous ceux qui
» ont eu le courage de révoquer de pareilles confessions ; mais
» l'affreux spectacle qu'on me présente n'est pas capable de me
» faire confirmer un premier mensonge par un second. A une con-
» dition aussi infâme, je renonce de bon cœur à la vie, qui ne
» m'est déjà que trop odieuse. Eh ! que me servirait de prolonger
» de tristes jours que je ne devrais qu'à la calomnie ! »

Il en eût dit davantage, si on ne l'eût obligé à se taire. Ceux qui vinrent après lui, tinrent, à peu près, le même langage, et protestèrent hautement de l'innocence de l'Ordre. Il n'y eut qu'un des deux grands Prieurs que la crainte d'un si rigoureux supplice porta à s'avouer coupable et qui termina ses jours en prison.

Philippe, qui regardait la destruction des Templiers comme son ouvrage, irrité de la rétractation des chefs de cet Ordre, les fit brûler vifs et à petit feu, le même jour au soir, 14 *mars* 1314.

Le Grand-Maître, au milieu d'un cruel supplice, montra la même fermeté qu'il avait fait paraître dans le parvis de Notre-Dame. Il protesta de nouveau contre l'innocence de son Ordre : « *Pour moi*, ajoute-t-il, *je mérite la mort pour être convenu du contraire, en présence du roi et du pape, par la crainte des tourments.* »

On rapporte que ce vénérable vieillard, n'ayant plus que la langue de libre, et presque étouffé par la fumée, s'écria : « *Clément, juge inique et cruel bourreau, je te cite à comparaître dans quarante jours, devant le tribunal du Souverain juge, et toi, Philippe, dans un an.* » — Le fait est que la mort du pape et celle du roi arrivèrent dans ce temps-là.

Telle fut la fin funeste et tragique de ce glorieux et respectueux *Ordre des Chevaliers Templiers.*

Ces Chevaliers furent déclarés innocents partout où l'on procéda à leur jugement avec équité et dans les formes de la justice. Il paraît qu'en France, on ne fit grâce à personne, pas même à

ceux dont on s'était servi pour accuser l'Ordre entier; comme Templiers, ils furent compris dans le jugement rendu contre eux et brûlés vifs comme les autres.

Mais, comme le procès avait été fait à l'Ordre entier dans le concile tenu à Vienne, en 1311, l'Ordre condamné et ses biens confisqués et donnés par le pape, en grande partie, aux Chevaliers de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem, ceux des Templiers qui avaient échappé à la persécution, furent obligés, dit-on, de se déguiser, et, ne perdant point l'espoir de voir, un jour, leur Ordre se rétablir, ils jurèrent une haine éternelle et implacable aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Cette haine fait partie de l'obligation ou serment des Grands-Élus Chevaliers Kadosch ou de l'Aigle noir (dont le roi Frédéric II de Prusse est le chef avec le titre du Grand-Commandeur), lesquels sont appelés *du Rite ancien*, pour les distinguer des Chevaliers Maçons, dit *Grands Élus, Templiers Kadosch d'Hérédom*, *de Saint-Jean de Jérusalem*, *de la Palestine*, *de Rhodes*, etc., réunis aujourd'hui, sous l'autorité du Grand-Conclave d'Angleterre, sous les auspices de S. A. R. le *prince Édouard*, duc de Kent, Grand-Patron, dont les Templiers du présent rite ressortent.

En considérant le changement qui s'est opéré dans l'habillement des Chevaliers Templiers, qui était incontestablement blanc dans l'origine, tandis qu'aujourd'hui ils se distinguent par la même couleur que les Chevaliers de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem, qui est noire.

Il est probable que ceux qui avaient échappé à la persécution, voyant leurs biens passer aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, se réunirent à cet Ordre.

On peut également croire que ceux d'entre eux qui ne voulurent point adopter ce parti, furent obligés de se déguiser, en conservant l'espoir de voir, un jour, leur Ordre se rétablir, et qu'ils résolurent, en conséquence, d'augmenter leur nombre et de renouveler leur Ordre, en admettant des personnes en qui ils reconnaissaient des mœurs et des qualités éclatantes; ceux enfin qu'ils jugèrent capables de garder un secret de la plus haute importance, et que, pour se mettre à l'abri de la malignité de ceux

qui, comme Gérard Habe et Bénoit Méhuy, tenteraient d'être admis dans un Ordre pour en être les délateurs, ils éprouvèrent parfaitement et dont ils étaient sûrs comme d'eux-mêmes.

Ce fut dans les montagnes de l'Écosse que se retirèrent ces Chevaliers, qui ont conservé l'Ordre. Ils y reprirent le nom de *Francs-maçons*, afin de se mieux cacher, et d'où ils renouvelèrent leur Ordre.

Voilà, mon cher frère, comment et pourquoi cet Ordre sublime des *Chevaliers maçons* est parvenu jusqu'à nous, et que, pour le conserver, nous cherchons à nous assurer des hommes à qui le mérite et les bonnes mœurs nous tiennent lieu de titres, que la seule naissance accordait à nos ancêtres.

J'ajouterai, ici, quelques remarques sur les particularités de nos constitutions et de l'Ordre.

Cet Ordre comprend, aujourd'hui, en Angleterre, divers autres Ordres de la *Chevalerie chrétienne maçonnique.* Il est gouverné par un Grand-Conclave sous les auspices d'un prince du sang royal (autant qu'il est possible), lequel prend le titre de *Grand-Patron de l'Ordre.*

Le Grand-Conclave ayant suspendu et discontinué ses assemblés pendant plusieurs années, et la plupart de ses membres étant morts ou dispersés, il fut renouvelé à la demande d'un certain nombre de frères Chevaliers et compagnons de l'Ordre par des capitulaires en date du dix-huitième jour de mars de l'an du Seigneur 1804, délivrées par S. A. R. le prince *Édouard* de Kent, Grand-Patron de l'Ordre, rectifiant et proclamant la constitution que ces frères chevaliers proposèrent, et, depuis cette époque, les officiers et membres du Grand-Conclave, successeurs desdits frères Chevaliers et compagnons, ayant trouvé des constitutions qui avaient été faites et convenues en l'an de Notre-Seigneur 1791, par les officiers et membres du Grand-Conclave d'alors, sous la grande maîtrise du frère Chevalier compagnon sir *Thomas Dunkerley*, lesquelles constitutions sont absolument conformes aux anciennes constitutions et aux usages des Chevaliers Templiers de temps immémorial, et lesdits officiers et membres du Grand-Conclave ayant demandé la révocation de la nouvelle charte de

constitutions, représentaient qu'elle était, à plusieurs égards, incompatible et contraire à ses anciens usages et constitutions et demandèrent qu'il en fût accordé qui fussent conformes en tout point. Ledit Grand-Patron révoqua et annula ladite charte portant date du dix-huitième jour de mars 1804, rectifia et confirma celle portant date du 24 de juin de l'an de Notre-Seigneur 1791, avec les restrictions circonstantielles, et fit en outre les provisions nécessaires pour le Grand-Conclave.

Vous pouvez, maintenant, faire l'application allégorique, morale et philosophique des mystères de notre Ordre, qui est fondé sur une application allégorique de tout ce qui s'est passé depuis le commencement de la construction du Temple de Salomon jusqu'à sa perfection.

Parvenue, maintenant, au degré de lumière que votre seul mérite et la connaissance que nous avons de vos mœurs, vous ont acquis, parmi nous, nous sommes plus que persuadés que nous n'aurons jamais lieu de nous en repentir. Vos bonnes qualités nous sont garants de notre confiance, aussi n'avons-nous pas hésité à vous éclairer sur tous les secrets de l'Ordre, afin que vous travailliez à acquérir cette perfection que mérite votre zèle. *Amen!*

Les Chevaliers Templiers ou de l'Aigle noir sont les Grands-Inspecteurs des Loges.

STATUTS ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

DES ORDRES

ROYAUX, RELIGIEUX ET MILITAIRES DES SOUVERAINS PRINCES ROSES ✠, GRANDS ÉLUS CHEVALIERS TEMPLIERS D'HÉRÉDOM, KADOSCHS, DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM, DE LA PALESTINE, DE MALTE, DE RHODES, ETC., DU GRAND CONCLAVE D'ANGLETERRE, SOUS LES AUSPICES DE S. A. R. LE PRINCE EDWARD, DUC DE KENT, ETC., ROYAL GRAND PATRON DESDITS ORDRES.

S. A. R. le prince Edward, duc de Kent, Chevalier des Ordres très-honorables et illustres de la Jarretière, de Saint-Patrick, etc.

Aux Chevaliers des Ordres élevés, religieux et militaires du Temple et du Saint-Sépulcre, de Saint-Jean de Jérusalem, d'Hérédon, Kadosch, etc., etc.

SANTÉ. — PAIX. — BIENVEILLANCE.

Considérant que certains de nos frères étant Chevaliers et Compagnons desdits Ordres religieux et militaires, savoir : James Higins M. D., Robert Gill, Edwand Lloyd, John Gilbert, William Davis, James Murrey, et John R. Soffell, nous ont représenté leur humble requête et pétition, statuant que l'ancien Grand-Conclave dudit Ordre avait, depuis plusieurs années, suspendu et discontinué ses tenues et que ses membres étaient, en partie, morts ou

dispersés, sans espoir d'être encore assemblés pour reprendre l'exercice de leurs premières fonctions et priviléges, et nous priant de leur accorder notre Charte, afin de les former et constituer en Grand-Conclave desdits Ordres, et nous, en considération de leur demande, leur avons accordé notre susdite Charte portant la date du dix-huitième jour de mars de l'an de Notre Seigneur 1804, agissant et déclarant qu'une telle Constitution fût déclarée valable ;

En considérant que, depuis le temps susmentionné, les officiers et membres du Grand-Conclave, successeurs de nosdits frères et Compagnons, avaient découvert certaine Constitution faite et approuvée en l'an de Notre Seigneur 1791, sous la grande maîtrise de notre feu frère Chevalier et Compagnon sir Thomas W'unkerley, existant en ce temps, conformes aux anciennes Constitutions de l'Ordre des Chevaliers Templiers, de temps immémorial ;

Considérant que les constitutions de ladite Charte sont à plusieurs égards, inconsistantes, répugnantes aux anciens usages et constitutions et nous ont humblement supplié de les révoquer, biffer et annuler, en leur accordant une nouvelle Charte; prenant en considération leur humble requête et pétition, nous révoquons, biffons et annulons notre dite Charte du 18 mars 1804 en toutes choses, excepté en ce qui a rapport aux charges, pour les constitutions et certificats qui, à l'avenir, seront accordés aux Chevaliers Compagnons dudit Ordre, et le jour auquel le Grand-Conclave annuel et la fête dudit Ordre doivent être tenus, lesquelles matières exceptées seront réglées par le Grand-Conclave actuellement existant ;

Et en conséquence desdites Constitutions, nous acceptons et prenons le protocole, le titre et l'office de Royal-Grand-Patron dudit Ordre, duquel, d'après lesdites Constitutions, nous sommes investi à vie. Et comme il a paru convenable aux membres du Grand-Conclave assemblé en due forme le dimanche douzième jour d'avril de l'an de Notre Seigneur 1807, d'élire, constituer et appointer notre frère Chevalier et Compagnon sir *Waller Radwell Wright*, Grand-Maître dudit Ordre, pour et durant le terme du

dit Ordre, pour et durant le terme de sa vie et de l'investir de tous les pouvoirs du Grand-Maître suivant lesdites constitutions, etc.

Nous, en conséquence, approuvons, rectifions et confirmons ladite élection, et confirmons aussi notre dit frère sir Waller Radwaller Wright, tous les pouvoirs et priviléges de Grand-Maître appartenant, etc., et nous sommes encore, par ces présentes ledit *Waller Radwell Wright*, Grand-Maître dudit Ordre, comme il est dit ci-dessus, et aussi sir *John Christian Burckhardt*, député Grand-Maître; sir *Charles Valentin*, premier Grand-Capitaine; sir *Richard Jobb*, deuxième Grand-Capitaine; le Révérend sir *John Firth*, D. D., Grand-Prélat; sir *William-Henri White*, Grand-Chancelier; sir *Robert Gill*, Grand-Secrétaire; sir *John Gilbert*, Grand-Trésorier (étant, pour la présente année, actuellement en possession et exercice de ces différents offices) et généralement à tous autres agissants Grands-Officiers dudit Ordre et lui appartenant et seront ensemble avec les représentants de tels chapitres ou campements dudit Ordre, comme à présent ou qui ensuite existeront dans ce royaume de la Grande-Bretagne ou autant qu'ils seront présents.

Il sera tenu QUATRE GRANDS-CONCLAVES dudit Ordre, chaque année, à tels temps et intervalles que ledit Grand-Maître et les Officiers jugeront convenables, dans le dessein de faire telles lois et règlements qu'ils jugeront justes pour l'intérêt et le bonheur dudit Ordre, et qui ne soient pas inconsistants avec les anciennes Constitutions et autant qu'elles sont ici confirmées et ratifiées et généralement pour décider et déterminer toutes matières relatives audit Ordre.

En foi de quoi, nous avons apposé notre signature et sceau royal, le dixième jour d'avril A. 5813, AD. 1809, A. *ordinis* 691, A. *cædis* 495.

Signé : EDWARD.

Nous soussignés, acceptons avec reconnaissance les Chartes et Constitutions ci-dessus; reconnaissons S. A. R. EDWARD, duc de Kent, pour être légalement et constitutionnellement le GRAND ET

ROYAL PATRON DE l'ORDRE, et promettons de nous conformer strictement à tout ce que les Constitutions, lois et règlements et ordonnances contiennent ci-dessus ratifiés et approuvés.

Signé : Waller Radwell Wrigh, *Grand-Maître ;*
John-Christian Bucchard, *député Grand-Maître ;*
Charles Daden Valentin, *premier Grand-Capitaine ;*
Richard Jebb, *deuxième Grand-Capitaine ;*
John Frith, *Grand-Prélat ;*
William-Henri White, *Grand-Chancelier ;*
Robert, Gille, *Grand-Vice-Chancelier et Secrétaire ;*
John Gilbert, *Grand-Trésorier.*

STATUTS GÉNÉRAUX.



A Londres, le 10 janvier 1809, un Grand et Royal-Conclave de Chevaliers Maçons du Temple de Saint-Jean de Jérusalem, a été tenu, suivant l'ancienee forme, sous la sanction de S. A. R. le prince EDWARD, duc de Kent, *Royal-Grand-Patron de l'Ordre,* et en présence du très-éminent Grand-Maître *Waller Radwell Wright,* où les anciens grands statuts de l'Ordre ont été révisés et mis en forme.

ART. 1er. L'intérêt public de la confraternité des Chevaliers Templiers en un corps collectif, est réglé par un Grand-Conclave général de tous les campements, enregistrés, de par leurs représentants respectifs éminents et capitaine commandant les colonnes, qui, avec le très-éminent et suprême Grand-Maître de l'Ordre, accompagnés des Grands-Officiers, composant le Grand et Royal-Conclave d'Angleterre.

ART. 2. Le Grand et Royal-Conclave ou conseil de l'Ordre consiste dans les Grands-Maîtres et Grands-Officiers principaux de chaque campement.

ART. 3. Le haut rang de Grand-Maître est à vie, ou jusqu'à tel temps que, par des raisons particulières, il signifiera son intention de résigner.

ART. 4. A la mort ou résignation d'un Grand-Maître, le député

Grand-Maître assemblera un Conclave de l'Ordre, qui doit élire un autre très-éminent et suprême Grand-Maître; et, à la première opportunité convenable, il doit être proclamé suivant l'ancienne forme et à une place propre.

Art. 5. Le très-éminent Grand-Maître nomme tous les Grands-Officiers, excepté le Grand-Trésorier, qui sera élu annuellement par le Grand-Conclave.

Art. 6. Sur la vacance du Grand-Patron de l'Ordre, le très-éminent Grand-Maître doit présenter une humble requête, au nom de la fraternité, à un prince du sang royal du royaume de la Grande-Bretagne et d'Irlande (s'il est Chevalier de l'Ordre), requérant son acceptation de *Grand-Patron de l'Ordre*.

Art. 7. Le très-éminent Grand-Maître peut nommer les Grands-Maîtres provinciaux pour des districts à une distance de la métropole.

Art. 8. Un Grand et Royal-Conclave doit être convoqué annuellement, aussi près du *Vendredi-Saint* que les circonstances pourront le permettre, dans le grand camp du campement à Londres. La solennité du jour doit commencer par les prières publiques au Grand-Architecte de l'Univers et par des aumônes faites aux pauvres. Une exhortation doit être prononcée par le Grand-Orateur; les Grands-Officiers doivent être nommés par le Grand-Maître pour l'année suivante. Les Chevaliers Compagnons doivent manger ensemble le pain de reconnaissance et boire la coupe des délices avec les Grands-Officiers.

Art. 9. Chaque campement particulier doit être constitué par patente avec le grand sceau de l'Ordre, sous le seing *manu propriâ*, du très-éminent Grand-Maître, et certifié par le député Grand-Maître et le Grand-Secrétaire, pourquoi il doit être payé la somme de trois guinées (78 fr. 75 c.)

Art. 10. Tous les campements ont l'autorité de faire leurs règlements et leur régulation pour leur bon gouvernement, pourvu qu'ils soient conformes aux anciens statuts ainsi revisés. Ils peuvent exiger telles sommes qu'ils jugent pour l'exaltation d'un Chevalier Templier, mais pas au-dessous d'un poids de six schellings (7 fr. 50 c.)

Art. 11. Chaque Chevalier Compagnon de l'Ordre doit être enregistré dans le Grand-Conclave de Londres, pourquoi il sera payé cinq schellings (6 fr. 25 c.) ; et s'il requiert un certificat de son enregistrement, il lui sera délivré un envoyé, signé par le très-éminent Grand-Maître et le Grand-Secrétaire, et pour sa remise la somme de six schellings et six pence sera payée (8 fr. 15 c.)

Art. 12. Chaque campement négligeant d'envoyer un tableau de ses membres pour être enregistrés, avec les avances par le même, avant le dernier jour de mars annuellement au Grand-Conclave, encourera la censure et sera réprimandé.

Art. 13. Un campement régulier de l'Ordre, suivant les anciennes coutumes, doit être composé : d'un éminent Commandeur, deux capitaines commandant les colonnes, deux porte-étendards, avec deux Chevaliers attendants et deux experts ou tuileurs.

Art. 14. Dans tous les ballots pour l'admission d'un candidat, une boule noire exclut.

Art. 15. L'éminent Commandeur doit être élu annuellement, le jour aussi près que possible de la saint Jean l'Évangéliste, par une majorité des Chevaliers Compagnons du campement, lequel, quand il est élu, doit nommer les autres officiers, excepté le trésorier, lequel, suivant l'usage du Grand-Conclave, doit être élu par les officiers et membres dudit campement.

Art. 16. Le nom de l'éminent Commandeur, quand il est élu, doit être envoyé au très-éminent et suprême Grand-Maître, et adressé au vice-chancelier en exercice.

Art. 17. Si un Chevalier se présentait à un Conclave ou campement, sans son cordon, médaille ou objets distinctifs de l'Ordre, il ne sera pas admis ou participant à exercer aucune espèce d'emploi dans le camp, à moins que, par des raisons particulières, une dispense lui soit accordée par l'Éminent, alors président.

Art. 18. Tout Chevalier doit se rappeler que notre Ordre ancien et Royal est fondé sur l'amour de Dieu, bienveillance au genre humain et charité aux pauvres et malheureux affligés ; c'est

pourquoi, après la prière (à l'ouverture du campement), la boîte des pauvres doit être présentée à tous les Chevaliers Templiers pour recevoir leurs aumônes.

Art. 19. A la réception d'un Chevalier Templier, la boîte des pauvres doit lui être présentée, et une offrande de deux schellings six pence (3 fr. 15 c.) ne doit pas être acceptée, et l'argent ainsi provenant sera appliquée à tel dessein charitable que le campement jugera convenable.

Art. 20. Les Chevaliers Compagnons doivent tenir, avec le plus grand soin, le secret de leur élection, et travailler, avec assiduité, à la réformation de leurs mœurs; ne jamais perdre de vue les pas mystérieux qu'ils ont parcourus, mais tâcher de remplir les devoirs qu'ils contiennent par une stricte fidélité au Grand-Maître et à l'ordre. Ils doivent concilier les différents entre leurs frères; ne pas parler sans la permission de l'éminent Grand-Maître, après l'ouverture du campement. Ils doivent mettre de l'attention à leurs travaux, ne pas rire, s'amuser ni se conduire sans décence. Si un Chevalier Compagnon, après avoir été repris, recommence, il sera amendé suivant les règlements du Campement.

Art. 21. Les Chevaliers, en général, doivent se distinguer, du reste, des hommes, par leur extrême et parfaite union, par leur empressement à assister leurs frères dans l'infortune, et en procurant à la confraternité tout le bonheur en leur pouvoir.

Art. 22. Les étendards doivent être placés sur chaque côté du trône, et ne peuvent sortir du camp que dans les occasions particulières, et par la permission du très-éminent et suprême Grand-Maître.

Art. 23. Chaque Chevalier doit écrire son nom sur le coin le plus bas de son certificat ou registre, pour des raisons particulières bien connues à la confraternité. Aucun ne peut être admis à un campement ou chapitre régulier qu'il n'ait été enregistré au Grand et Royal Conclave, ou qu'il montre la volonté de se faire enregistrer. Il renouvellera son serment dans la forme régulière; cette régulation ne s'étendra pas aux Chevaliers des chapitres réguliers.

Art. 24. Chaque campement s'assemblera annuellement le *onze mars* pour s'humilier devant le Grand-Dispensateur des événements, avec *jeûne* et *prière*, et pour faire des offrandes aux pauvres et à ceux qui sont dans le besoin.

Art. 25. Quelque chose qui ne serait pas traité dans les statuts ci-dessus, pourra être décidé par les règles générales de la Maçonnerie du *rite ancien et accepté.*

Les lois ci-dessus originairement passées au Grand-Conclave, le 24 de juin de l'an de Notre Seigneur 1791, ont été reçues et confirmées et unanimement approuvées et ordonnées d'être imprimées pour la gouverne de chaque campement des Chevaliers Templiers de la Constitution d'Angleterre, à une tenue du Grand-Conclave, le 10 avril AD. 1809.

Signé : Waller Rawel Wrigt, *très-éminent et suprême Grand-Maître ;*

Contresigné : Robert Gill, *Grand-Vice-Chancelier et Secrétaire.*

A tous les Chevaliers Compagnons des Ordres exaltés religieux et militaires du Temple et Sépulcre, de Saint-Jean de Jérusalem, H.R.D.M., K.-A.-H.

S. A. R. Edward, duc de Kent, etc., etc., Royal-Grand-Patron desdits Ordres dans le royaume d'Angleterre.

Salut. — Joie. — Bienveillance.

Ayant reçu une certaine information que plusieurs Loges de Maçonnerie symbolique et chapitres de *Royal-Arche,* prétendent autorité en vertu de leurs respectives Chartes constitutionnelles, d'admettre et installer des Chevaliers des différents Ordres ci-dessus mentionnés et de conférer le *Rose-Croix* annexé auxdits Ordres et qui en dépend, sans aucune Constitution pour en agir ainsi, accordée par le Grand-Conclave d'Angleterre, avec des pratiques qui dérogent aux anciennes Constitutions et à la dignité desdits Ordres.

Les présentes sont faites pour requérir et commander à tous les chapitres réguliers et campements desdits Ordres, agissant et reconnaissant notre autorité et celle du Grand-Conclave d'Angleterre, et à tous les Chevaliers Compagnons desdits Ordres, à tels chapitres ou campements qu'ils appartiennent, qu'ils ont à ne pas reconnaître, recevoir ou communiquer avec aucune personne prétendant appartenir à des assemblées aussi irrégulières, excepté qu'elle jure et renouvelle solennellement son obligation suivant l'ancienne forme, en présence de quelques chapitres ou campement, ayant le droit de les administrer, et de se faire enregistrer et devenir membre de tel chapitre, en payant au Grand-Conclave la taxe due pour un tel enregistrement, suivant la Constitution desdits Ordres, et abjure solennellement telles tenues irrégulières et promette de ne plus y assister à l'avenir.

Et nous voulons de plus, qu'aucunes personnes en contravention en administrant de tels ordres ou degrés, sans l'autorité du Grand-Conclave, ou assistant à de telles tenues irrégulières, soient rapportées par les campements respectifs auxquels elles appartiennent, au Grand-Conclave d'Angleterre, pour être punies, conformément aux Constitutions desdits Ordres.

En foi de quoi, nous avons posé notre signature royale le onze mars A. 5814, AD. 1810, AO. 692, AC. 496, en présence du Grand-Maître desdits Ordres pour le royaume d'Angleterre, auquel nous avons commandé de contresigner les présents.

Signé : EDWARD, Royal-Grand-Patron desdits Ordres;
Contresigné : WALLER RADWELL WRIGHT, Grand-Maître desdits Ordres.

OFFICIERS COMPOSANT LE GRAND CAMPEMENT.

1° Le Grand-Patron, prince royal;

2° Le Grand-Maître, ayant titre de *sérinissime éminentissime et suprême Grand-Maître ;*

3° Le député Grand-Maître ou son représentant;

4° Le 1er Grand-Capitaine;
5° Le 2e Grand-Capitaine;
6° Le Grand-Prélat;
7° Le Grand-Chancelier, orateur titulaire;
8° Le Vice-Chancelier, secrétaire titulaire;
9° Le Grand-Aumônier,
10° Le Grand-Trésorier;
11° Le Grand-Maître des cérémonies, Grand-Chambellan;
12° Le 1er Maître des cérémonies, 1er introducteur;
13° 2e Maître des cérémonies, 2e introducteur;
14° Le Grand-Maître des bâtiments;
15° Le Grand-Maître d'hôtel;
16° Le Grand porte-épée;
17° Le Grand-Maître porte-étendard;
18° Le 1er Grand porte-étendard;
19° Le 2e Grand porte-étendard;
20° Le Grand-Écuyer;
21° Le Grand-Maître des chasses;
22° Le ministre de la maison du Grand-Maître;
23° Le Ministre de l'intérieur;
24° Le Ministre de l'extérieur;
25° Le Grand-Prévôt, ministre de la justice;
26° Le 1er Garde-du-Corps;
27° Le 2e Garde-du-Corps;
28° Le Maître de la Faculté;
29° Le Grand-Procureur de l'Ordre;
30° Le Grand Garde-des-Sceaux;
31° Le Grand Garde-des-Archives;
32° Le 1er secrétaire, Grand-Greffier de justice;
33° Le 2e secrétaire, Grand-Greffier de justice;

Tous ces officiers sont Grands-Officiers de l'Ordre.

Des Templiers français, s'il en existe en France, seront peut-être curieux de connaître le document suivant :

CONCLAVE DE TEMPLIERS, CHEVAL∴ KADOSCH, RITE ANGLAIS.

VALLÉE DE CLERMONT-FERRAND. (FRANCE).

Au commencement de l'année 1833, le colonel *Joachim Santistebon*, émigré politique espagnol, chevalier de plusieurs Ordres militaires et civils, résidant à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), y constitua, par les pouvoirs dont il était investi par le suprême Conclave d'Angleterre, un *Conclave secondaire de Templiers* (rite anglais, dont le chef suprême était le duc de Sussex), de la manière suivante :

1° Il conféra au général *Regis*, émigré politique italien, tous les pouvoirs dont il était investi, ainsi qu'il en avait le droit.

2° Le général, assisté par le colonel dont il reçut toutes les instructions nécessaires, constitua le Conclave V. D. M. D. R. à la vallée de Clermont-Ferrand, composé d'un petit nombre de Chevaliers *Templiers Kadosch*.

3° L'installation fut faite sous la direction du colonel, qui, par une longue allocution, donna les explications des paroles, signes, marques, attouchements et tout ce qui a rapport à l'Ordre sublime des *Chevaliers du Temple Kadosch anglais*.

En 1834, le colonel, profitant de l'amnistie, rentra en Espagne ; le général et l'auteur de cette note (le frère *Flori*), docteur en droit, se rendaient en Italie et plusieurs autres membres ayant aussi quitté Clermont, les travaux du Conclave s'arrêtèrent. Les règlements, diplômes, instructions et plusieurs autres papiers appartenant au Conclave furent déposés chez un membre de l'Ordre, qui eut la lâcheté de consigner ce dépôt sacré à une police italienne. Cette conduite infâme le força de quitter Clermont.

QUALITÉS D'UN ASPIRANT.

1° Être de bonne mœurs.

2° Religieux sans superstition.

3° Franc et loyal, comme le Chevalier sans peur et sans reproche.

4° D'État libre et indépendant, pour mieux soutenir l'Ordre.

5° Aimer Dieu, son roi et sa patrie, et honorer les dames.

6° Humain et charitable envers ses frères et ses semblables, et être toujours prêt à secourir l'innocence opprimée.

7° Enfin, être zélé envers l'Ordre, et lui être inviolablement attaché, ainsi qu'à ses frères.



DES RITUELS MODERNES

DE CHEVALIERS KADOSCH.



La Nouvelle-Orléans (*Amérique du Nord*) possède, depuis 1857, un rituel de Kadosch, brochure, grand in-8° de 251 pages, textes français et anglais, de la composition du F.·. Charles Laffon-Ladébat, 33e.

Déjà, ce F.·. avait, l'année d'auparavant, produit un rituel de Rose-Croix, brochure grand in-8° de 292 pages, en français et en anglais. On y lit, p. VIII de la dédicace : « J'ai respecté, autant » que possible, le cérémonial usité : les explications laissent, je » crois, peu de chose à désirer ; elles sont tirées des meilleurs » auteurs, tels que Ragon, Vassal et autres. » — Nous y avons effectivement trouvé des passages empruntés à notre *Cours interprétatif des initiations ;* mais, assurément, ce n'est ni notre livre, ni celui du F.·. Vassal, qui ont amené ce zélé F.·. à écrire, p. 62, cette curieuse profession de foi : « Jésus de Nazareth, Juif de » naissance, notre Grand-Maître, est le fondateur de la maçonne- » rie écossaise. Et nous pouvons aussi justement nous enorgueillir » de notre fondateur, que nos FF.·. de la maçonnerie (*ouvrière*) » d'York peuvent s'enorgueillir d'avoir le roi Salomon pour fon- » dateur de leur rite. »

Nous ne féliciterons pas ce digne Gd.·.-Me.·., qui ne s'en doutait guère, du triste honneur qu'un zèle plus irréfléchi qu'éclairé vient lui faire en faveur d'un rite dont le but et les préceptes n'ont rien de commun avec la doctrine si pure de Jésus. Cette remarque nous dispense d'en faire d'autres. — Arrivons au Kadosch.

Les Jésuites, auteurs de ce grade et des Élus, dont il formait le complément, les Jésuites, pour qui le voile maçonnique était, alors, un moyen de propagande templière, avaient besoin de quatre chambres pour endoctriner leurs candidats et les amener graduellement, par la terreur et le sophisme, à prononcer, dans chaque appartement, un serment bien en rapport avec le progrès corrupteur de la réception, pendant laquelle le meurtre est légitimé à la manière des anciens *Francs-Juges*, et, dans la 4e chambre, le récipiendaire prêtait son 4e serment, en jurant de nouveau d'obéir, sans observation, aux ordres qu'il recevrait. Cela ne rappelle-t-il pas les 4 *vœux des novices*, figurant dans la batterie de beaucoup de grades écossais, où le nombre 4 joue un grand rôle?

On a modifié l'emploi de ces chambres, afin de le coordonner avec le régime philosophique qu'on prétendait adopter.

Examinons. 1° « C'est un cabinet qui doit communiquer dans » le 2e appartement. Au milieu, doit être placé un catafalque » ou cénotaphe, renfermant un cercueil dans lequel un F.·. est » couché. A côté, doit être une lumière très-sombre; et, à l'extré- » mité, une porte de sortie, afin que le F.·. sortant du cercueil » puisse s'évader, sans être aperçu du récipiendaire; l'escalier » communiquant du 1er au 2e appartement, doit être gardé par » un chevalier servant d'armes, cuirassé, casqué, visière baissée, » le bras levé, armé d'un glaive.

» Le récipiendaire, les yeux couverts, est introduit avec précipitation par l'escalier; on lui découvre les yeux.

» Le F.·. dans le cercueil, après un moment de silence, soulève la tête couverte d'un voile et dit d'une voix forte et lentement :

» QUI ES-TU? QUE VEUX-TU? POURQUOI VIENS-TU TROUBLER MON REPOS?

Il attend la réponse, ensuite il donne un coup de poing à la lumière, l'éteint et s'échappe, tâchant de ne pas être aperçu.

COMMENT! On a réduit à leur plus simple expression les épreuves d'apprenti, pour ne pas ravaler la qualité d'homme dans le profane qui se présente à l'initiation, et c'est par une pasquinade indigne d'une assemblée qui se respecte, qu'elle donne cette entrée brutale à un PARFAIT-MAÎTRE, à un ROSE-CROIX, à un frère qui est son égal en savoir maçonnique, et à qui le degré hiérarchique du Kadosch moderne n'apprendra que ce qui peut être dit dans un chapitre de Rose-Croix!

Dans les derniers siècles où le *templiérisme* travaillait dans l'ombre et criminellement, ses partisans étaient forcés de prendre constamment les plus minutieuses précautions; de là, les épreuves rigoureuses dans des chambres sans fin pour arriver aux hauts grades. Aujourd'hui que leur but et leur doctrine sont anéantis et remplacés philosophiquement, il n'y a plus d'épreuves possibles après le Rose-Croix, et l'on doit admettre d'emblée et avec courtoisie, tout candidat dont la demande d'un grade supérieur au sien a été accueillie, à peu près comme on reçoit un nouveau membre dans une académie savante.

Revenant au récipiendaire, un F.·. introducteur vient, avec une lumière, lui répéter sérieusement la même mauvaise plaisanterie, avant de le présenter à la porte de la 2e chambre. — Tout cela n'est que ridicule et n'a rien de philosophique.

Mais ce qui est bien plus sérieux c'est la scène de vengeance que prescrit, à notre époque, le rituel (p. 78) du F.·. Laffon-Deladébat. A la vérité, il dédaigne l'ancien emploi d'un cadavre, supposé être celui d'un traître, auquel le récipiendaire tranche la tête qu'il va porter triomphalement, au bout de son poignard, sur l'autel du président de l'aréopage, ou l'emploi d'un mouton qui a le côté gauche rasé de près, pour que le candidat, dont les yeux sont couverts et dont on pose la main gauche sur ce corps chaud, sente le cœur battre. *Un ordre part*, il l'éventre, croyant

punir un traître vivant, dont il va présenter, à la pointe de son poignard, le cœur tout sanglant au président.

Non, l'auteur du nouveau Kadosch pour la Louisiane a recours à un autre simulacre. Pour être mieux cru, ne racontons pas, CITONS.

« Le *premier appartement* est tendu de noir. Une lampe sépulcrale est » suspendue à la voûte.

» Au milieu, est un tombeau, au-dessus duquel se trouve un cercueil » dans lequel est enfermé un Chevalier qui doit être enveloppé d'un lin- » ceul blanc et avoir la tête couverte.

» Sur la plate-forme du tombeau, sont rangées trois têtes de mort : » celle du milieu repose sur un coussin noir ; elle est ceinte d'une cou- » ronne de laurier et d'immortelles ; celle de gauche est surmontée d'une » tiare papale ; celle de droite, d'une couronne royale fleurdelisée, mais » ouverte.

» Dans le fond, est un grand tableau transparent sur lequel est écrit » en lettres de feu : *Quiconque pourra vaincre les terreurs de la mort,* » *sortira du sein de la terre, et aura le droit d'être initié aux grands* » *mystères* (tiré de Séthos).

» Au-dessous les lettres J.·. B.·. M.·.. (La musique joue.)

» Le 3 fois puissant G.·.-M^e.·. fait prévenir le Chev.·. grand intro- » ducteur. Le candidat est introduit, les yeux libres, vêtu d'une tunique » grise, et portant à droite un poignard passé dans le ceinturon.

« Le 3 fois puiss.·. G.·.-M^e.·. ayant le chapeau rabattu sur les yeux, le fait asseoir sur une sellette, vis-à-vis du tombeau, et dit : (*La musique s'arrête*).

« Je te défends de quitter cette place, si tu ne veux t'exposer aux plus grands périls. (*La musique joue.*)

« Après quelques instants, il lui désigne les 3 têtes de mort, et dit : (*La musique s'arrête.*)

« Je t'engage à réfléchir sur le spectacle qui s'offre à tes yeux. (*La musique joue.*)

Nouveau silence, puis il dit : (*La musique s'arrête.*)

« Ces objets renferment de grands mystères ! Es-tu préparé à » subir les épreuves qui t'attendent ? Elles sont terribles ! mais » elles n'ont rien qui puisse t'alarmer, si tu as compris les grades » par lesquels tu as successivement passé. Je te préviens que tu » auras à répondre à une grave interrogation. Tu devras te bor- » ner à cette réponse : *Je demande à passer outre.* Recueille les

» forces de ton âme, tu ne dois compter que sur elles. (*La mu-*
» *sique joue.*)

» Il se retire lentement. — Après un long silence laissé à la
» réflexion, *la musique s'arrête.*

» Ce Chev.·. qui est dans le cercueil, en soulève la couverture,
» se met sur son séant, et dit d'une voix lente et grave : TOI QUI
» VIENS ICI TROUBLER MON REPOS, REDOUTE MA COLÈRE ! QUE DE-
» MANDES-TU?

R. Je demande à passer outre.

D. TREMBLE, TÉMÉRAIRE ! TU COURS A TA PERTE, SI TON CŒUR N'EST PAS SINCÈRE.

R. Je demande à passer outre. (*La musique joue*).

« A ces mots, un grand bruit se fait entendre au dehors ; la
» porte s'ouvre avec fracas ; le Chev.·. se recouche dans le cer-
» cueil. Le G.·.-M^e s'avance vers le candidat, et, d'un ton mena-
» çant, lui dit : (*La musique s'arrête*).

« Puisque tu veux passer outre *et que ta témérité te pousse à bra-*
» *ver une colère amassée depuis tant de siècles.* Suis-moi.

» Il s'avance majestueusement vers le tombeau, fléchit le genou
» devant la tête couronnée de laurier, et dit :

» *Imite-moi.* — Le candidat se met à genoux.

» Jusqu'ici, tu n'as vu, dans la maçonnerie, que des emblèmes.
» Il faut y voir, maintenant, des réalités. Es-tu décidé à fouler
» aux pieds les préjugés auxquels tu as été asservi, et à obéir,
» sans réserve, à tout ce qui te sera prescrit pour le bonheur de
» l'humanité? — RÉP. Oui. — Le G.·.-M^e se relevant, continue :

» S'il en est ainsi, je vais te donner le moyen de prouver la
» pureté de tes intentions, et de nous faire connaître l'étendue
» de tes lumières. Prosterne-toi devant cette illustre dépouille
» (*Bourguignon Molai*), et répète le serment que je vais te dicter.
— *Ayant la main droite armée d'un poignard, il lui fait répéter le serment suivant :*

1er SERMENT. » En présence de Dieu, notre père, et de cette
» auguste victime, je N..., jure et promets solennellement sur
» ma parole d'honneur, de ne jamais rien révéler des mystères
» des Chevaliers Kadosch, et d'obéir à tout ce qui me sera pres-

» crit par les règlements de l'ordre. Je jure en outre de punir le
» crime, et de protéger l'innocence.

» Le G.·.-Me.·. : « *Maintenant lève-toi, et imite-moi.*
» Il poignarde alors la tête surmontée d'une tiare, et dit : *Haine à*
» *l'imposture ! mort au crime !*

» Le candidat l'imite, en répétant les mêmes paroles.

» Puis passant tous deux devant la tête couronnée de laurier,
» ils s'agnouillent, et le G.·.-Me.·. dit : *Gloire éternelle au martyr*
» *de la vertu ! Que son supplice nous serve de leçon ! Unissons-nous*
» *pour écraser la tyrannie et l'imposture.* — Ils se relèvent et
» et arrivent à la tête surmontée d'une couronne royale. Le
» G.·.-Me.·. la poignarde, en disant : *Haine à la tyrannie ! mort*
» *au crime !*

» Le candidat l'imite en répétant les mêmes paroles. » — Arrêtons-nous.

Nous ne reconnaissons là ni un grade maçonnique ni un cours de philosophie. L'auteur de cette triste scène, au lieu de disposer ses hauts initiés à poignarder des crânes (serait-ce en attendant des têtes vivantes?), et au lieu d'étourdir son auditoire par une longue et virulente *philippique* contre le christianisme [1], dont jamais il ne doit être question en loge, eût été mieux inspiré, si, à l'aspect de l'humanité outragée, il eût tonné de toute la force de l'indignation maçonnique contre les *propriétaires* d'esclaves qui sont la honte des États sud de l'Union, et s'il eût chaleureusement exhorté toutes les loges du globe à leur interdire l'entrée de leur temple ; *ce serait punir le crime et protéger l'innocence.*

[1] Elle est extraite de la *Profession de foi du XVIIIe siècle* par Eugène Pelletan. L'auteur de ce gr.·. *écossais* informe aussi ses lecteurs qu'il a puisé plusieurs explications dans une petite brochure du f.·. J. Foulhouse qui, lui-même, les avait tirées d'un ouvrage acheté par lui, à Paris, de la veuve du f.·. Pillot, secrét. du G. O. — Nous ouvrons le bulletin officiel de cette autorité et nous trouvons, p. 413 du numéro de février 1859, que le 4 de ce mois, le f.·. James Foulhouse, de la Nouvelle-Orléans, a été, pour une violation flagrante de ses engagements, etc., rayé pour toujours du livre d'or, et que la patente de 33e qui lui a été délivrée, par le G.·. O.·. de France, le 27 septembre 1845, est nulle et de nul effet, etc.

Revenons au rituel en usage :

2° Cet appartement doit être éclairé seulement par une large lumière à l'esprit de vin ; il doit avoir de l'encens fumant sur l'autel. Au Delta est suspendu un aigle, les ailes déployées. On ménage, au fond de la salle, un endroit séparé, d'où les FF.·. puissent voir sans être vus du récipiendaire : le f.·. sacrificateur seul est assis devant l'autel et doit être aperçu.

On conduit le récipiendaire, la tête couverte d'un voile, vers la porte de l'aréopage, restée ouverte. Il entend trois voix, celle du G.·. M°.·. et celles du premier et du second juge ; ce ne sont plus les *Francs-juges* de la Westphalie, qui étaient à la fois juges et bourreaux, ce sont ici des professeurs de morale, qui débitent gravement, trois fois tour à tour et par intervalle, ces neuf sentences :

Le G.·. M°.·. : « *Fais pour les autres ce que tu voudrais qu'ils fissent pour toi.* » (Une pause.)

Le premier juge : « *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait.* » (Une pause.)

Le second juge : « *Adore l'Être suprême.* » (Une pause.)

Le G.·. M.·. : « *Aime ton prochain comme toi-même.* »

Le premier juge : « *Soulage les malheureux.* »

Le second juge : « *Sois vrai et fuis le mensonge.* »

Le G.·. M.·. : « *Sois patient et supporte les défauts de tes frères.* »

Le premier juge : « *Sois fidèle à tes engagements et songe qu'une des principales vertus des philosophes est la discrétion.* »

Le second juge : « *Supporte l'adversité avec résignation ; tels sont les devoirs du philosophe.* »

On donne un coup de maillet et l'on ferme la porte. L'introducteur frappe une deuxième fois, le second G.·. Surv.·. répond et annonce :

Le G.·.-Me.·. : *Dites-lui que nul ne peut espérer d'être introduit ici, sans avoir sacrifié à l'objet de notre culte, conduisez-le au G.·.-Sacrificateur.*

L'introducteur le conduit à la chambre des sacrifices (deuxième appartement), et dit en entrant :

Cet aspirant qui possède, au surplus, toutes les vertus qui caractérisent un sage, désire faire son entrée dans le temple de la sagesse.

Le G.·.-Sacrificat.·., d'une voix majestueuse, dit : « MORTEL, PROSTERNE-TOI.

L'introducteur fait prendre au récipiendaire de l'encens, le lui fait verser sur le feu et le fait agenouiller.

INVOCATION DU G.·.-SACRIFICAT.·. O Sagesse toute puissante,
» objet de nos adorations. C'est toi qu'en ce moment nous invo-
» quons. Cause et souveraine de l'univers, raison éternelle, lu-
» mière de l'esprit, loi du cœur, inspire-nous l'éloquence néces-
» saire pour faire sentir à cet aspirant combien est auguste et
» sacré ton culte sublime. — Par toi, l'immense assemblage des
» êtres forme un tout régulier; tu es le flambeau dont l'éclat
» seul peut dissiper les ténèbres qui dérobent à nos yeux la na-
» ture ; née pour connaître et aimer le vrai, notre âme trouve
» en toi seule de quoi se satisfaire. — Purifie de ton souffle divin
» ce candidat, soutiens ses pas chancelants dans cette carrière et
» rends-le digne de te rendre ses hommages! »

Il dit au récipiendaire : « *Relève-toi et poursuis ta route.* »

On le ramène frapper à l'aréopage.

3° Le troisième appartement est tendu en bleu, voûte azurée, et éclairé par trois bougies jaunes; c'est la chambre des G.·. Inquisiteurs; le G.·. Juge devant la table et les adjoints à ses côtés, tenant la main de justice. — Le Sénat doit être ouvert.

L'Introduc.·. : C'est un G.·.-Chev.·. du soleil qui, après avoir sacrifié au temple de la sagesse, réitère la prière d'être admis au Souv.·. Cons.·..

Le G.·.-Me.·. : *Donnez-lui l'entrée.* »

Le F.·. servant d'armes, d'un air menaçant, au-devant de la porte, le glaive dirigé sur le cœur de l'aspirant, dit :

« Je ne suis point ici pour t'empêcher d'accomplir tes desseins,
» mais pour t'avertir, qu'après avoir fait le premier pas, si tu
» recules, tu es perdu, choisis d'avancer ou reculer. »

S'il chancelle, on le renvoie; dans le cas contraire, on lui remet le crêpe sur les yeux, et on l'introduit.

L'Introduct.·. « Ill.·. Chev.·., j'ose vous supplier d'admettre
» dans votre sein ce candidat qui, par la pratique des vertus, la
» stricte observance de ses devoirs envers la société et par ses
» actions tendantes au bien, mérite votre attention; discret et
» fidèle à remplir les obligations qu'il a contractées précédem-
» ment, il réclame de vous cette insigne faveur. »

Le G.·.-Juge à l'Introduct.·. : « Tu n'ignores pas, mon F.·.,

» que nous ne pouvons admettre à nos derniers mystères que
» ceux dont l'intégrité, la réputation intacte et la probité la plus
» épurée, placent au-dessus du vulgaire ; que ceux que la fidélité,
» le zèle, la fermeté, mettent au-dessus de toute crainte, enfin
» que ceux qui, dégagés de tous préjugés, sont susceptibles d'a-
» dopter les principes philosophiques, et dont le génie, s'élevant
» au-dessus des sens, peut atteindre à la découverte des vrais
» principes et percer le voile sombre qui dérobe aux mortels les
» mystères de la nature.

» Enfin, si tu connais assez cet aspirant pour répondre de lui,
» nous consentons à lui faire subir nos rigoureuses épreuves ;
» mais si tu n'es pas sûr de lui, ne l'expose pas à de si grands
» dangers.

L'Introducteur : « *Je réponds de lui comme de moi-même.* »

Le G.·.-Me.·. : « Gds.·.-Juges, *assurez-vous si les suffrages sont* » *en sa faveur.* »

Les juges, assis à côté du G.·. Me.·., se lèvent et vont, chacun de son côté, recueillir les voix. *Ils rendent compte.*

Le G.·.-Me.·. « Chev.·., 1er serv.·. d'armes, *proclamez dans l'aréopage que l'aspirant va subir son sort.*

Le Serv. d'armes fait trois fois le tour de l'aréopage et dit : *L'aspirant va subir son sort.*

Le G.·.-Me.·. : « *Conduisez-le à la chambre des réflexions, afin qu'il s'arme de fermeté, les épreuves seront terribles.* » (On l'emmène).

4° Le quatrième appartement est tendu en rouge, un trône à l'est, surmonté d'un double aigle dominant au-dessus de l'autel, ses ailes déployées, tenant un glaive dans ses serres. Cette chambre est éclairée par neuf bougies, outre celles des tables des dignitaires. Au milieu est une échelle à deux montants et sept échelons; derrière le fauteuil du G.·. Me.·., sont deux étendards croisés, l'un blanc, l'autre vert, une croix teutonique peinte dedans.

Les Chev.·. sont vêtus d'une tunique blanche bordée de noir et sont ceints d'une écharpe noire dans laquelle est passé le poignard à manche d'ivoire et d'ébène ; un chapeau rabattu ; sur sa forme est un soleil à fond d'or.

Le G.·. Me.·. occupant le trône a, à sa droite, le G.·. Député, et à sa gauche le G.·. Inspecteur.

Ouverture. Le G.·.-Me.·. frappe un coup et dit : *Sommes-nous à couvert?* (on répond) « Mes FF.·., *aidez-moi à ouvrir le Souv.·. Cons.·.* (les Surv.·. répètent).

Le G.·.-Me.·. : *à l'ordre, mes FF.·.!* Chev.·. 1er et 2e Surv.·., *assurez-vous si tous les membres présents sont G.·.-Chev.·. Élus K.·. S.·.* (cela fait.)

Le G.·.-M.·. frappe un coup et dit : *Jurons unanimement de maintenir, au péril de notre vie, les principes sacrés de notre ordre et de le défendre de tous nos moyens contre le fanatisme et la superstition.* » — Les membres tendent la main et jurent, etc.

L'Introducteur ramène le candidat et frappe.

Le G.·.-Me.·. dit : *Voyez qui frappe?*

R. C'est un G.·.-Chev.·. du Soleil qui demande à être admis au Cons.·. Souv.·. des G.·.-Chev.·. Élus Kadosch.

Le G.·.-M.·. : *Demandez-lui son nom,* etc. (On répond :) « *Faites-le entrer.*

« Mon F.·., tu sais, sans doute, la force des engagements que » tu vas prendre; outre ces engagements, tu seras encore assu- » jetti à des devoirs de rigueur, devoirs qui te seront chers puis- » qu'il ne s'agit que de la pratique du bien. Comme il serait » absurde de te lier sans que tu connusses la conséquence des » engagements que tu vas contracter, en voici la substance : une » discrétion à toute épreuve, la sûreté de notre ordre en dépend; » l'exécution de nos lois et statuts qui ne prescrivent rien qui » puisse répugner à un homme vertueux; de tout sacrifier, même » la vie, pour le soutien de l'ordre, le culte du G.·. A.·. de l'U.·. » et le bonheur de l'humanité; de travailler, de toutes tes forces, » à acquérir les connaissances des merveilles de la nature et de » la philosophie; enfin, la pratique des vertus... *Veux-tu jurer?* (il répond oui.)

Engagement. « Je jure et m'engage, par tout ce qu'il y a de » plus sacré, de ne jamais révéler les secrets des Chev.·. Élus » Kadosch qui vont m'être confiés; de ne parler de ce gr.·., » ni directement ni indirectement à aucun maçon, ni même à » aucun Chev.·., si ce n'est en Souv.·. Cons.·.; je promets de ne » contribuer ni souffrir que ce gr.·. soit conféré à un F.·., s'il

» n'a les qualités nécessaires et les vertus qu'on va me révéler et
» de maintenir, au péril de ma vie, les principes sacrés de notre
» ordre et de les défendre de tous mes moyens contre le fana-
» tisme et la superstition. Je jure enfin d'exécuter tout ce que
» prescrit l'échelle mystérieuse et de me conformer aux lois et
» statuts de l'ordre.

On conduit le récipiendaire au pied de l'échelle, où se rend tout le cortége. Le G.·.-M.·. dit :

« Je vais te donner l'explication de cette échelle, tout y est
» mystérieux et emblématique :

Le 1er *montant,* à droite, se nomme Oheb eloam (*Deum amans*) et veut dire qu'une des bases de notre ordre est d'adorer Dieu sans superstition.

Le 2e *montant,* à gauche, se nomme Oheb Kerobo (*propinquum ei amans*), qui signifie que l'autre base de notre O.·. est de travailler au bonheur de l'humanité. (*Il monte.*)

1er *échelon,* Tsedakah (*Justicia éleemosina*), tous les moyens physiques et moraux doivent être employés pour sauver les malheureux.

2e *échelon* Schor-Lahan (*Bos albus*), faire pour les autres ce que l'on voudrait qu'ils fissent pour soi.

3e *échelon,* Mathoh (*Dulcis*), *il faut supporter l'adversité avec résignation.*

4e *échelon,* Émounah (*Fides, firmitas*), nous devons être vrais et fuir le mensonge.

5e *échelon,* Gamal Sagghi (*Labor magnus*), il faut travailler à notre perfection.

6e *échelon,* Sabbal (*Onus*), il faut supporter patiemment les défauts de nos frères.

7e *échelon,* Ghemoul Binah Thebonnah (*Retributia, intelligentia, prudentia*), la discrétion est la première vertu d'un philosophe.

Parvenu au sommet de l'échelle, le G.·.-M.·. dit : NEC PLUS ULTRA ! « Les degrés que tu viens de parcourir sont les symboles
» de nos travaux pour la partie morale; ceux que tu vas des-
» cendre sont les symboles du matériel : pour parvenir au but

» désiré, chacun des premiers échelons nous démontre la néces-
» sité de pratiquer chacune des vertus qu'ils symbolisent, comme
» ceux-ci nous font une loi de posséder chacune des sciences
» qu'ils représentent et qui, par ce moyen, nous disposent à
» remplir plus dignement les devoirs auxquels nous sommes
» assujettis. (*Il descend.*)

Le 1er degré nommé *Grammaire* représente l'art de lire et d'écrire avec clarté.

Le 2e degré nommé *Réthorique* représente l'art de discourir sur chaque objet.

Le 3e degré nommé *Logique* représente l'art de discerner le faux du vrai.

Le 4e degré nommé *Arithmétique* représente la science des nombres.

Le 5e degré nommé *Géométrie* représente l'art de tirer des lignes superficielles et de mesurer en tous sens.

Le 6e degré nommé *Musique* représente l'harmonie.

Le 7e degré nommé *Astronomie* représente la connaissance des corps célestes, de mesurer leur élévation, leur distance et déterminer leur éloignement.

Consécration du Néophyte. Clôture du Souv.·. Conseil, etc.

Tel est le Rituel de la réception au grade moderne de Kadosch, 30e degré.

RÉFLEXIONS IMPORTANTES.

Tout maçon qui lira avec attention les détails de cette dernière réception, ne concevra pas qu'on puisse trouver des aspirants à ce grade, à moins que ce soit pour le recevoir par communication. Il est vrai que l'on ne conçoit pas mieux qu'un G.·. M.·., doué de raisonnement, puisse ravaler des FF.·., haut gradés, en les assujettis-

sant à des actes humiliants, pour ne leur apprendre pas même des mots qui aient le sens commun.

Quoique le nom de *Kadosch* n'ait plus joui, surtout depuis Cromwell, d'une réputation sans tache, parce qu'on en avait par trop abusé, et puisqu'on tenait à le conserver, il fallait l'appliquer à un grade vierge, exempt de toute souillure de l'ancien.

Les arrangeurs modernes auraient-ils gardé les quatre chambres, qui, sans nécessité, brisent l'unité d'action, s'ils avaient connu que leur but était d'obtenir quatre serments en rapport avec les quatre vœux des jésuites? Auraient-ils conservé l'emploi, fort ridicule ici, de l'Échelle *mystérieuse*, empruntée au rite d'adoption, s'ils avaient su que les deux *montants* représentent Philippe le Bel et Clément V, et que les sept *échelons* à monter, pour arriver au *nec plus ultrà* de la maçonnerie, indiquaient les *conditions* imposées par le roi de France à l'ambitieux archevêque de Bordeaux, pour le faire arriver au *nec plus ultrà* du sacerdoce?

Que signifient : dans la 1re chambre, cet essai puéril d'intimidation? Dans la 2e, cette prétendue purification? Dans la 3e, ce débit emphatique de vieilles maximes? et dans la 4e, ce spectacle dégradant d'un chevalier du soleil (*grade savant*), à qui l'on fait *monter* sept degrés, pour lui paraphraser, à peu près, des mots hébreux qui n'ont point de sens, puisqu'aucun n'est exact.

Et l'on appelle cela un *degré philosophique!* Voilà une philosophie étrangement logée : dans un grade hérissé de paroles *haîneuses*, de cris *de vengeance*, accompagnés de signes *menaçants* qui semblent en provoquer l'exécution!

Espérons que ces dégoûtantes anomalies ont fait leur temps.

Pour utiliser plus maçonniquement le sens et le nom de KADOSCH, nous avons cédé au vœu empressé de quelques initiés, et nous présentons à nos FF.·., un NOUVEAU RITUEL DE KADOSCH, puisse ce grade philosophique leur plaire, si, toutefois, l'étrange et âpre saveur de l'ancien n'a pas trop émoussé leur goût!

NOUVEAU

RITUEL DE KADOSCH

PARFAIT INITIÉ,

GRADE PHILOSOPHIQUE, 5e ET DERNIER DEGRÉ DU RITE FRANÇAIS,

DIT AUSSI

GRAND ÉLU, CHEVALIER DE L'AIGLE BLANC ET NOIR

REMPLAÇANT LE 30e DEGRÉ TEMPLIER DU RITE ÉCOSSAIS.

NOUVEAU

RITUEL DE KADOSCH

PARFAIT INITIÉ,

GRADE PHILOSOPHIQUE, 5e ET DERNIER DEGRÉ DU RITE FRANÇAIS,

DIT AUSSI

GRAND ÉLU, CHEVALIER DE L'AIGLE BLANC ET NOIR

REMPLAÇANT LE 30e DEGRÉ TEMPLIER DU RITE ÉCOSSAIS.

PRÉLIMINAIRES.

Neuf jours au moins avant celui qui aura été fixé pour l'admission au grade de Kadosch, le candidat devra remettre son *Discours de réception* au G.·.-Me.·. qui le transmettra, avec ses observations, à l'orateur chargé d'y répondre et qui pourra même, s'il le juge nécessaire, s'en entendre avec le candidat, car il ne doit rien sortir de la chancellerie de l'aréopage qui ne soit empreint d'une orthodoxie maçonnique la plus pure.

Si, contrairement à toute prévision, le discours ne répondait pas à l'attente qu'on se serait faite de son auteur, son admission, après une nouvelle lecture en présence des cinq lumières, serait *ajournée* indéfiniment.

Disposition de la loge. Tenture blanche portant les attributs des sciences et des arts, parsemée d'abeilles. L'autel et les tables

sont couverts de tapis blancs, dont le devant est parsemé d'étoiles d'or. Le dais est d'étoffe blanche à franges d'or. Au-dessus brille *l'étoile flamboyante*, ayant à son centre le *delta*, au lieu de la lettre G [1].

A l'or.·., est l'étendard en étoffe blanche et franges d'or; le milieu présente les lettres K.·. S.·., séparées par un globe ailé dont les ailes sont bleues.

Un fauteuil à fond blanc est au milieu de la salle, pour le candidat.

TITRES. La loge se nomme *Aréopage*; le président, *G.·.-M.·.*. Les dignitaires portent les titres ordinaires précédés du mot *Grand*. Les FF.·. sont appelés *Chevaliers*; tous les Kadosch étant *Chevaliers de l'Aigle blanc et noir*.

ORDRE. Celui du bon pasteur [2].

[1] Les Jésuites, en s'emparant, en 1646, à Londres, des rituels d'Aschmole, ont substitué à l'*iod* hébraïque, *principe universel*, devenu l'hiéroglyphe naturel de l'*unité de Dieu*, l'initiale du mot *Général* (de leur ordre, le représentant de Dieu), la lettre G, qu'aux *Trinosophes*, en 1816, nous avons interprétée par *Génération*; nous ne pouvions pas, dans ce nouveau grade, purgé de tout emblème templier, faire usage d'une lettre introduite par les Jésuites.

[2] Le tuileur du grade est plus loin.

OUVERTURE DE L'ARÉOPAGE.

Un seul être peut dire : SUM, *je suis*, POSSUM, *je peux*, VOLO, *je veux;* et ce géant s'appelle l'AVENIR.

Le G.·.-M.·. frappe un coup, répété à l'occident, et dit :

« F.·. 1[er] G.·. Surv.·., *sommes-nous à couvert, et tous les FF.·. ici présents sont-ils Kadosch ?*

Les Surv.·. s'en assurent, et l'annoncent.

Le G.·.-M.·.: FF.·. 1[er] et 2[e] G.·.-Surv.·., *prévenez vos FF.·. que je vais ouvrir l'aréopage de la R.·.-L...... à l'O.·. de.*

L'annonce faite; le G.·.-M.·. dit : Debout, et à l'ordre! « *A moi, mes FF.·.! par le signe..., par la batterie...*

» Au nom et sous les auspices du G.·.-O.·. de France, je déclare l'aréopage ouvert. *Chev.·., asseyons-nous!*

» — F.·. G.·.-Secrét.·., veuillez prendre note des Chev. absents, en tenant compte des balustres d'excuse et donnez-nous lecture du balustre de la dernière séance, etc. (*Comme d'usage.*)

» F.·. G.·.-M.·. des cérém.·., prenez avec vous deux

» de vos FF.·. adjoints et transportez-vous dans le parvis
» pour reconnaître strictement les FF.·. Visiteurs. Cette
» reconnaissance faite, l'un de vous viendra nous rendre
» compte, puis vous frapperez à la porte du temple pour
» leur introduction. Si le candidat était arrivé, un M.·.
» des Cérém.·.-Adj.·., remplissant les fonctions de F.·.
» Préparateur, resterait pour lui faire la communication
» analytique des grades, *non pratiqués*, qui séparent le
» Rose-Croix du nouveau Kadosch, et lui tiendrait
» compagnie, jusqu'à ce qu'il soit appelé. » (*Cet ordre s'exécute.*)

Les FF.·. Visiteurs étant introduits, complimentés, placés selon leurs dignités, le G.·.-M.·. informe, en ces termes, l'assistance du motif de la réunion :

« Chev.·., et TT.·.-ILL.·. FF.·. Visiteurs, l'aréopage,
» dans sa dernière tenue, ayant fixé pour aujourd'hui
» l'admission à ses travaux du R.·. F.·. N... (*Ses qua-*
» *lités civiles)*, Parf.·.-M.·., Rose-Croix, membre actif
» du Souv.·. Chap.·. de notre R.·. L.·., nous allons
» procéder à cette cérémonie, mais en nous servant du
» nouveau formulaire. »

Si c'était la première fois que l'aréopage ou le G.·.-M.·. en faisait usage, il pourrait ajouter : « Beaucoup de Présidents de Conseils du
» 30e degré, voulant renoncer à l'usage de l'ancien rituel, trop entaché
» de formes templières qui ont fait leur temps (*donner ici, s'il est néces-*
» *saire, un précis des* Réflexions, p. 74, *qu'elles ont suggérées*), ces
» FF.·. ont désiré y substituer un rituel plus maçonnique et plus philoso-
» phique, exempt surtout d'esprit de vengeance, et c'est celui dont nous
» allons nous servir, puisse-t-il, TT.·.-Ill.·. FF.·., recevoir votre appro-
» bation ![1] »

« Nous pensons comme l'auteur du Rituel que, pour

[1] Les anciens rituels conçus, pour la plupart, dans un ordre d'idées excellent en lui-même, ne produisent cependant qu'une très-faible partie

» être admis à nos travaux, il n'y a plus d'épreuves pos- » sibles à exiger de FF.·. imbus des principes et des con- » naissances élevés que contient le savant grade de » Rose-Croix.

» Les onze degrés qui séparent le Kadosch du Rose- » Croix, n'étant pas pratiqués, et l'ancien Kadosch lui- » même cessant de l'être, le nouveau Rituel contient l'a- » nalyse de tous ces grades ; elle est communiquée, ainsi » que l'ancien Kadosch au récipiendaire qui, tout en en » possédant la connaissance, ne se présente qu'en Rose- » Croix, dont le grade de Kadosch est le couronnement.

» Nous donnons, avec les nouveaux *mots, signe et* » *attouchement*, ceux du mode ancien, afin que les » Kadosch de tous les régimes puissent facilement se » reconnaître et s'entendre. »

Le G.·. M.·. invite un F.·. expert à se transporter près du F.·. préparateur pour s'informer si la communication des grades est terminée et en rendre compte, à moins que l'aréopage, pour l'instruction des Chevaliers, décide que cette communication aura lieu en séance.

des résultats heureux qu'ils semblent contenir en principe. La sécheresse si aride de leur canevas laisse trop à désirer.

Mais régulariser les divers grades, développer graduellement leur signification allégorique et le sens mystérieux de leurs emblèmes, n'est-ce pas les rajeunir, leur donner une vie nouvelle ? N'est-ce pas faire œuvre de progrès que de détruire ces divergences systématiques, ces incohérences discordantes dans le but ? c'est arriver à l'unité, ce maximum du bien. Ainsi, unité dans l'action, dans l'enseignement, dans le but séculaire à atteindre, c'est faire progresser le perfectionnement qui, à travers des améliorations successives et des découvertes incessantes, laisse entrevoir, de siècle en siècle, d'autres perfectionnements infinis à atteindre et qui ne seront jamais les derniers.

Le premier souhait d'un auteur qui livre son travail au public, est de mériter d'être *critiqué* tout en sachant bien que le censeur se plaît surtout à éplucher un livre qu'il se sent incapable de produire.— Nous profiterons avec reconnaissance des observations qui nous seront adressées.

RÉCEPTION.

On frappe à la porte de l'aréopage en Rose-Croix. (*On l'annonce.*)

Le G.·.-M.·. ! « *Faites voir qui frappe ainsi*? (On s'en informe.)

R. « G.·.-M.·., c'est le F.·. N..., Rose-Croix, porteur » de son billet de convocation, qui, après avoir reçu la » communication ordonnée, demande humblement son » admission dans l'aréopage.

Le G.·.-M.·. *Donnez-lui l'entrée du temple. Debout, Chevaliers, et à l'ordre de bon pasteur !*

Le 1[er] Surv.·., annonce la présence du F.·. N..., entre les 2 colonnes.

Le G.·.-M.·. : T.·. R.·. F.·. N... *Soyez le bien venu parmi nous.*

F.·. Préparateur : *Conduisez le F.·. à son siége. Prenons place, Ill.·. Chev.·.*, au candidat ; *Asseyez-vous, mon F.·.* (Après une pause) :

T.·.-Ch.·. et R.·. F.·.,

» Je vous félicite sincèrement de ce que, parvenu au grade éminent de Rose-Croix, vous ayez eu le désir d'arriver au sommet des connaissances maçonniques. En effet, c'est de ce point élevé d'un horizon nouveau pour vous, que vous pourrez, avec plus de compassion, jeter les yeux sur cette masse d'humains qui languissent encore dans l'ignorance, le front courbé sous le joug avilissant des préjugés et de la superstition. Déjà, comme Rose-

Croix, pasteur vigilant, vous avez accepté la haute mission d'éclairer les hommes, d'écarter tout ce qui divise les esprits, de professer tout ce qui peut unir les cœurs.

» Devenu Kadosch, votre mission s'agrandit ; c'est un sacerdoce plus élevé qui vous est confié ; il vous place au rang des propagateurs de la vérité, vous devez être un des rayons de ce phare immense, flambeau du monde, l'auguste et bienfaisante maçonnerie ; vous devez aussi guider et éclairer les Loges : recommandez-leur surtout de n'ouvrir nos mystères qu'aux esprits libres et ornés, aux élus du cœur et de la pensée, et de ne pas déchirer les voiles du mystère devant des yeux qui ne peuvent voir, devant des intelligences qui ne savent point comprendre.

Recommandez-leur encore d'appeler à elles les apôtres de la morale universelle et les esprits qui se trouvent trop à l'étroit dans les dogmes d'une foi mourante.

» Le mot hébreu *Kadosch* signifie *Saint*, *consacré*, *purifié*. Ne pensez pas pour cela que les Chev.·. de l'Aigle blanc et noir aient quelque prétention à la Sainteté, ils expriment, par ce mot, qu'étant les Élus de la maçonnerie, ils doivent être les maçons par excellence, et que *purifiés* de la souillure des préjugés, ils doivent se *consacrer* à l'étude et à la pratique de tout ce qui peut contribuer au bonheur et au progrès social. On peut soulever le rideau de leurs mystères, on ne découvrira que des services rendus à la société. Nous n'avons pas d'autres mystères et notre secret consiste dans la manière de rendre les hommes heureux et vertueux ; disons-leur surtout ; instruisez-vous, mais ce que votre cœur et votre raison ne vous disent pas, vous ne l'apprendrez jamais dans les livres.

D. *Consentez-vous, mon F.·., toutefois selon vos moyens et vos facultés, à nous aider dans l'accomplissement de ces nobles devoirs ?*

Il répond affirmativement.

» Vous voyez que nous ne portons pas de *tablier*, parce que le travail maçonnique, dont il est le symbole, s'arrêtant au Rose-Croix, où *tout est consommé*, il n'a pas lieu pour nous.

Guidés par notre vieille expérience, animés d'un zèle toujours constant, nous nous réunissons dans ce sanctuaire paisible ; nous nous communiquons réciproquement nos pensées, nos observations pour le bien-être de l'humanité, pour la propagation de la maçonnerie et pour donner plus d'intérêt et d'éclat à nos réceptions. Nos méditations doivent quelquefois prendre un essor plus élevé, car vous saurez, mon frère, que c'est aux membres de ce haut grade, qu'il appartient, plus particulièrement, d'étudier, d'interpréter les questions de principes et de prendre même l'initiative des progrès et des améliorations de l'œuvre maçonnique près du gouvernement de l'ordre. Puisse ce grade devenir dans la maçonnerie et dans tous les États où il sera pratiqué, comme un convent permanent où toutes les forces créatrices d'une doctrine universelle puissent venir se coordonner et apporter librement le tribut de tant de pensées éparses, dont chaque aréopage alimentera ses rapports avec le G.·.-O.·.

Nous ne développons que ce que l'antiquité a institué; car, mon C.·. F.·. « Cherchez au fond des choses, fouillez dans les mystères d'Isis, d'Osiris, de Pythagore, sous les pyramides d'Egypte ou dans les muettes sentences des images sans voix de l'écriture des premiers âges, vous

ne trouverez d'autre raison sérieuse de l'éternité de notre ordre que dans le sentiment de la nécessité de cette convocation permanente, de cette organisation de toutes les forces, de toutes les aptitudes morales. Eh! ne fallait-il pas au développement progressif de l'humanité une morale progressive comme elle, et, à cette morale progressive, pour s'épanouir à travers les doctrines stationnaires et les intérêts cramponnés au passé, ne fallait-il pas un temple sans cesse ouvert? Un temple où les esprits élevés, où les cœurs dévoués vinssent dresser l'autel de l'alliance entre toutes les pensées et tous les sentiments? Ne fallait-il pas une sorte de *concile* universel, toujours renouvelé mais toujours debout? Ne fallait-il pas une tribune où pussent retentir les voix réunies des inspirations grandioses de la conscience humaine? » (Bulletin du G∴-O∴, n° 1er.)

La perfectibilité de l'homme est toute entière dans le développement de ces facultés physiques et intellectuelles qui sont le double résultat de son organisation. Les facultés physiques fleurissent avec l'âge, pour subir ensuite la décadence, la caducité et la mort.

L'esprit, au contraire, plus social qu'individuel, conserve de sa céleste origine l'universalité ; étant comme le langage donné à chacun et à tous, il est progressif, transmissible et forme un foyer central, où chacun apporte sa lumière ; ainsi s'achèvera, avec le temps, le brillant édifice de la civilisation générale.

Le fruit que nous retirons de nos séances est reporté dans les ateliers inférieurs, dont nos frères profitent, et même dans le monde, afin de contribuer aux proprès de la civilisation actuelle.

D. Mon F.·., *qu'est-ce qu'un nom, qu'est ce qu'une définition ?*

Il répond.

Le G.·.-M.·. : Le nom est une définition ; la définition est un nom expliqué.

Mon F.·., *veuillez nous donner vos idées sur la civilisation ?*

Il répond :

Le G.·.-M.·. : « La civilisation est l'opposé de la sauvagerie et de l'état de barbarie d'un peuple. Elle est le développement intellectuel et moral d'une nation. C'est le mouvement permanent et progressif de l'humanité vers la liberté individuelle, l'égalité sociale et la fraternité universelle. C'est le gouvernement de la raison et de la justice substitué au despotisme et à la superstition. C'est la loi du progrès substituée à la routine. C'est la transformation incessante des institutions en vue de l'équité et du bien-être général. C'est le règne de l'intelligence et de la science succédant à la stupidité et à l'ignorance. C'est enfin la lumière et la vérité dissipant les ténèbres et terrassant le mensonge. La civilisation a pour auxiliaires puissants : la *boussole*, la *vapeur*, l'*imprimerie*, l'*électricité* et l'*air dilaté* [1]. Les États à demi-civilisés, chez qui la civilisation n'est encore qu'une barbarie raffinée et les cent millions de sauvages dispersés sur la terre, seront incapables de retarder sa marche triomphante. Sans la philosophie et la francmaçonnerie, la civilisation ne serait que la substitution de la ruse à la violence ; elles

[1] La récente invention de M. Lenoir aura d'immenses résultats : elle supprime le charbon dans les machines à vapeur, les chevaux des charrues et des voitures, et livre aux voyageurs le vaste champ de l'atmosphère.

ont encore beaucoup à faire, car la civilisation n'atteindra sa perfection entière que lorsque des hommes pourront cesser de tuer des hommes, même au nom de la justice. »

D. *Croyez-vous à un monde autre que celui que nous habitons ?*

Il répond.

Le G.·.-M.·. : « Il n'y a pas deux mondes, il n'y en a qu'un : on appelle *monde invisible* la partie de notre atmosphère où circulent les émanations, les gaz, les odeurs, les atomes microscopiques, etc, etc ; mais toutes ces choses sont inaptes à former un second monde ; il n'y a donc pas d'autre monde que l'univers dont fait partie notre globe que nous n'abandonnons même pas entièrement à notre mort ; car étant composées d'esprit et de matière, ces deux substances retournent à leur origine, sans quitter notre monde ; puisqu'on rend notre corps à la terre qui l'a nourri, et que notre esprit rentre dans l'unité de la vie éternelle, il revient à sa source, qui est le sein de Dieu-même ; or, Dieu est bien réellement de ce monde qu'il vivifie sans cesse.

« On individualise, par la pensée, cette existence éternelle, en lui donnant une forme, invisible à nos yeux, et en dehors de l'incarnation générale ; mais cette transformation ne la rend pas étrangère au monde universel, dont nous faisons partie. »

D. *Qu'est-ce que la vie antérieure, qu'est-ce que la vie future.*

Il répond.

Le G.·.-M.·. : La vie antérieure ? C'est la vie de nos ancêtres, de ceux qui nous ont précédés sur ce globe. C'est ainsi que la vie de nos descendants, qui profi-

teront de nos découvertes, nous représente notre *vie future*.

D. *Que doit-on entendre par l'existence d'hommes antérieurs à tous les siècles* ?

Il répond.

Le G.·.-M.·. : Le temps a toujours existé, mais l'art de le diviser et de nommer ses divisions et subdivisions appartient à l'homme. Et combien de temps n'a-t-il pas fallu à l'observation humaine pour classer le temps, je ne dirai pas en *jours*, en *mois*, la lune et le soleil aidant, la tâche fut facile ? Mais classer les années en *lunaires*, en *solaires*, et celles-ci en SIÈCLES, était moins facile ? Eh bien ! ceux qui précédèrent ce classement, et même ceux qui l'inventèrent étaient réellement des hommes *antérieurs aux siècles et à tous les siècles*.

D. *Vous êtes-vous fait une opinion sur l'origine du bien et du mal* ? »

Il répond.

Le G.·.-M.·. : « Je vais vous dire ce qu'à ce sujet, pensait Pythagore : Cet initié admettait, avec les stoïciens deux mobiles opposés des actions humaines ; l'un libre : la *puissance de la volonté ;* l'autre, contraint : la *nécessité du destin*, soumises, toutes deux, à une loi fondamentale et providentielle, la *loi naturelle* dont elles émanent, et toutes deux bonnes ou mauvaises, suivant l'usage qu'on en fait.

« La puissance de la volonté agit sur les choses à faire, sur l'avenir ; la nécessité du destin agit sur les choses faites, sur le passé ; mais c'est du passé que naît l'avenir [1],

[1] C'est-à-dire que nos qualités et nos défauts, qui caractérisent notre

comme c'est de l'avenir que se forme le passé, il en résulte que c'est de la réunion du passé et de l'avenir que s'engendre le présent, toujours existant et duquel ils tirent également leur origine, car le passé tient du présent et sans le présent, il n'y aurait point d'avenir. Ainsi, la liberté règne sur l'avenir, la nécessité sur le passé et la loi providentielle ou naturelle sur le présent. Rien de ce qui nous concerne n'arrive par hasard, mais bien par l'union de cette loi naturelle avec la volonté humaine qui l'observe ou la transgresse, en opérant sur la nécessité (l'avenir). Il est évident que c'est l'accord de la volonté de l'homme avec cette loi qui constitue le *bien*, et que le *mal* provient de leur opposition.

« L'homme, pour se conduire dans la vie, est doué de trois forces soumises à sa volonté et appropriées aux trois modifications de son être.

La première force est l'*instinct*, siége du sens commun, qui perçoit le bien et le mal physique, le plaisir et la douleur, résultant de la *sensation*.

La deuxième, dévouée à l'âme, est la vertu qui connaît le bien moral et le mal, l'amour et la haine, résultant du *sentiment*.

Et la troisième, appartenant à l'intelligence, siége de la sagacité, est la science (la *sagesse*) qui juge le bien ou le mal intellectuel, la vérité ou l'erreur, résultant de l'*assentiment de l'esprit*. Ainsi, la sensation, le sentiment et l'assentiment qui résident dans le corps, dans l'âme et dans l'esprit composent trois affections qui agissent et réa-

passé, influent sur nos actions présentes et futures. Le temps présent est la manifestation incessante et fugitive de l'avenir, le passé s'en empare pour servir d'expérience et de guide au présent. (J.-M. R.)

gissent les unes sur les autres, s'éclairent ou s'obscurcissent mutuellement, et l'homme ou l'unité qui les lie se perfectionne ou se déprave, selon qu'elle s'accorde avec l'unité universelle (*l'harmonie*), ou qu'elle s'en écarte. Le moyen qu'elle a de s'y confondre ou de s'en distinguer, de s'en rapprocher ou de s'en éloigner, réside tout entier dans sa volonté, qui, par l'usage qu'elle fait des perceptions que lui fournissent le corps, l'âme et l'esprit, *s'instinctifie* ou s'abrutit, se rend vertueuse ou vicieuse, sage ou ignorante, et se met en état de percevoir avec plus ou moins d'énergie, de connaître et de juger avec plus ou moins de rectitude ce qu'il y a de bon, de beau et de juste dans la sensation, le sentiment et l'assentiment; de distinguer avec plus ou moins de force et de lumières le bien et le mal, et de ne point se tromper enfin dans ce qui est réellement plaisir ou douleur, amour ou haine, vérité ou erreur (*vers dor.*, *p.* 249).

Ainsi, l'homme doué d'une volonté libre et se portant de son propre mouvement à la vertu ou au vice, doit connaître la source des biens et des maux qui lui arrivent et ne peut s'en prendre qu'à lui seul des calamités qui le frappent; si son passé fut peu heureux, parce qu'il a été vicieux, il doit modifier ses actions, pour rendre son avenir plus prospère.

Travaillons à notre perfectionnement, afin de mieux éclairer les hommes et de perfectionner l'humanité, et le mal disparaîtra de la société.

« Mon F.·., nous attendons de vous la lecture de votre discours de réception. G.·.-M.·. des Cérém.·., *veuillez conduire le* R.·. F.·. N..., *au banc de l'orat.·.*...

Arrivé à cette place, le G.·.-M.·. lui dit : *mon F.·. vous avez la parole.*

Le discours lu, le G.·.-M.·. félicite son auteur, demande le dépôt aux archives et fait applaudir[1].

« *G.·.-M.·. des Cérém.·. conduisez le F.·. à l'autel.* » Il dit au candidat :

Mon F.·., vous avez un engagement à prendre avec nous ; consentez-vous à le contracter ?

Il répond affirmativement.

Le G.·.-M.·., *je vais vous le lire ; posez votre main sur les statuts de l'ordre.*

Debout et à l'ordre, Chev.·.!

ENGAGEMENT.

« Je promets, sur l'honneur, de garder inviolablement le secret sur les délibérations de l'aréopage et de n'en conférer avec aucun F.·. d'un grade inférieur au mien ?

R. *Je le promets.*

« Je promets d'observer et de faire observer, autant qu'il sera en mon pouvoir, les statuts généraux de l'ordre dont le G.·.-O.·. est, en France, le suprême régulateur auquel je renouvelle ici la promesse d'être fidèle ?

[1] S'il y avait plusieurs candidats à recevoir, le G.·.-M^e.·. et l'Or.·. choisiraient le discours le plus saillant et son auteur serait le récipiendaire. Les discours des autres candidats présents serait déposés aux archives. Chaque année, une commission nommée *ad hoc* ferait un choix parmi ces productions émanées de frères éclairés ; on réunirait ces discours à ceux des aréopages des autres Loges *académiques*, et le tout procurerait un volume utile à l'Ordre et dont la lecture ne pourrait qu'être fort instructive.

R. *Je le promets.*

« Je promets de propager chez les maçons, dans les ateliers de l'Ordre et dans le monde profane, toutes les vérités utiles au bien-être général et au progrès social[1] ?

R. *Je le promets.*

Je promets, par mes observations et par mes renseignements, joints à ceux de mes collaborateurs au conseil, de mettre l'aréopage, autant que possible, à même d'éclairer le pouvoir suprême sur les vœux des maçons et des ateliers, sur les besoins de la maçonnerie et sur les réformes et modifications qui deviendraient nécessaires à sa marche progressive ?

R. *Je le promets.*

« En qualité de Chevalier dévoué à l'humanité, je promets de protéger le faible et l'innocence, et de regarder comme frères les opprimés et comme ennemis les oppresseurs ?

R. *Je le promets.*

« Enfin, vous jurez de démasquer et confondre l'imposture et l'hypocrisie, partout où vous les rencontrerez, et de combattre, par les armes de la raison, par la persuation et le bon exemple, les préjugés, le fanatisme et la superstition ?

Il répond : *Je le jure; que le G.·.-A.·. de l'U.·. me soit en aide !*

[1] Ne perdez jamais de vue la *boussole*, indiquée page 6 du Rituel d'Apprenti ; les trois SOLEILS DE MÉNOU, c'est-à-dire un soleil *unique* trinement manifesté, représentant une révolution solaire *annuelle*, point de départ des anciens mystères et base immuable des trois grades symboliques et de toute religion bien faite. Cette triple manifestation fut, plus tard, personnifiée dans BRAHMA, le créateur ; dans WISCHNOU, le conservateur ; dans SIVA, le destructeur, et AILLEURS.

CONSÉCRATION. Le G.·.-M.·. lui dit : *inclinez-vous;* puis étendant la main sur sa tête, il le consacre ainsi :

« A la gloire du G.·.-A.·. de l'U.·., au nom et sous » les auspices de G.·.-O.·. de France et en vertu des » pouvoirs qui me sont conférés, je vous confirme dans » les onze grades intermédiaires depuis le Rose-Croix, » lesquels vous ont été communiqués et vous crée et » constitue parfait initié ; CHEV.·. DE L'AIGLE BLANC ET NOIR, » G.·. ELU, KADOSCH, 5e grade pratiqué, 30e degré du » rite écossais, membre de l'aréopage, régulièrement » établi près la R.·. Loge..., à l'O.·. d...

Le G.·.-M.·. lui donne le baiser de paix et dit :

« Mon frère, vous acquérez aujourd'hui le droit de » diriger les travaux d'un conseil de Kadosch.

G.·.-M.·. des Cérém.·., *veuillez conduire le Chev.·. à son siége. Ill.·. Chev.·., prenez vos places !*

Au Noéphyte « T.·.-C.·. F.·., nous avons, dans ce grade, des *emblèmes*, des *paroles*, *signe*, *attouchement*, etc., je vais vous les faire connaître et vous en donner la signification.

Communication.

TUTOIEMENT. Une des prescriptions des Kadosch précédents était de *se tutoyer*, le G.·.-M.·. compris, pour exprimer plus intimement les sentiments d'affection qui lient les FF.·. de ce grade ; mais les délicatesses sociales éloignent de nous ces formes familières, sans que nos sentiments d'amitié, de fraternité perdent de leur vivacité ou de leur force.

L'ECHELLE MYSTÉRIEUSE. Cet emblème, interprété arbitrairement dans les anciens cahiers où son emploi exposait le récipiendaire à un spectacle dégradant, ne figure plus ici;

ayant perdu sa signification initiative. C'est un emprunt fait aux mystères de Mithra, où pareille échelle servait aux mages pour expliquer à leurs néophytes le double mouvement des étoiles fixes et des planètes, leurs rapports continuels avec la terre et, réciproquement, ceux de la terre avec ces astres, pour l'échange perpétuel de leurs mutuelles émanations et, enfin, pour figurer le passage des âmes dans les 7 sphères célestes, selon la croyance d'alors. Le long de cette échelle mystique se trouvaient 7 portes.

La 1re en *plomb*, désignant *Saturne*.
La 2e en *étain*, idem. *Vénus*.
La 3e en *cuivre*, idem. *Jupiter*.
La 4e en *divers métaux*, idem. *Mercure*.
La 5e en *fer*, idem. *Mars*.
La 6e en *argent*, idem. *la Lune*.
La 7e en *or*, idem. *le Soleil*.

Puis le ciel empyré. Voilà, sans nul doute, l'échelle du songe de Jacob, dont l'idée allégorique existait chez les Perses, chez les Chaldéens et les Egyptiens, avant l'apparition de ce patriache.

Les Jésuites qui ont introduit cet emblème ont fait croire que les deux montants, qui leur représentaient *Philippe le Bel* et *Clément V*, signifiaient : *amour de Dieu*, *amour du prochain*, et que les sept échelons à monter, qui leur rappelaient les six *conditions* imposées par le roi de France à l'ambitieux archevêque de Bordeaux pour arriver au *nec plus ultrà* du Sacerdoce (*la papauté*), signifiaient du côté ascendant des devoirs *philosophiques*, connus des compagnons, pour arriver au *nec plus ultrà* de la maçonnerie. Le côté descendant porte les noms des sept sciences :

Grammaire, Rhétorique, Logique, Arithmétique, Géométrie, Musique, Astronomie, qui sont incapables de produire une éducation complète, puisque 3 sciences si nécessaires à l'agriculture, à l'hygiène et aux arts, l'*histoire naturelle*, la *Chimie* et la *physique*, sciences parvenues à un si haut degré, n'y figurent point.

On a beaucoup discuté pour savoir le motif qui a fait placer l'astronomie au bas de l'échelle, tandis que sa place la plus rationnelle semble devoir être au sommet du triangle : ne serait-ce point parce qu'en Egypte l'observatoire astronomique était placé dans les souterrains. On sait que les pyramides sont orientées, et que du fond du puits dont l'ouverture est dirigée vers le nord, on voyait l'étoile polaire, et qu'il faut aujourd'hui, *dit-on*, remonter le puits à moitié pour la découvrir. L'ancien proverbe, *la vérité sortit du fond d'un puits*, pourrait bien, dans cette hypothèse, se rapporter à l'astronomie qui était le dernier degré de l'étude, après laquelle toute la vérité était connue.

TUILEUR.

Ordre. Le Kadosch étant le couronnement du Rose-Croix, les 2 grades ont le même ordre, celui de *bon pasteur*.

Glaive. Nous n'avons pas de glaive, notre seule arme est la parole.

Signe. Porter sur la bouche les trois premiers doigts de la main droite et la retirer en demi-cercle, comme

pour saluer. Il signifie que c'est avec la parole que nous devons opérer.

PAROLES. *Vérité*. Réponse : *Humanité*; elles se disent en donnant l'attouchement.

ATTOUCHEMENT. Se prendre mutuellement les 3 premiers doigts de la main droite ; le 1[er] F.·., pressant légèrement les doigts de l'autre, dit, à l'oreille : VÉRITÉ [1] ; le 2[e] F.·. *répond* par une même pression, en disant HUMANITÉ [2].

[1] La VÉRITÉ est la conformité de l'idée avec son objet, d'un récit avec le fait, d'un discours avec la pensée. Elle est l'opposé de mensonge, d'erreur, de flatterie. La vérité est ce qui est (*Bossuet*). Ainsi l'homme est capable de connaître la vérité, parce qu'il peut concevoir ou découvrir ce qui est. La vérité n'est que la conformité de nos jugements avec les faits et la nature des choses. Elle est l'objet et le terme de l'intelligence qui ne se développe que par la connaissance de ce qui est. On évite les embarras du mensonge en disant la vérité. Le meilleur livre est celui qui renferme le plus de vérités.

VÉRITÉS signifie *choses véritables*. Les vérités que l'on aime le moins à entendre sont celles qu'il importe le plus de savoir (*Boiste*).

On doit faire connaître aux hommes toutes les vérités qui leur sont utiles, et l'on doit leur taire celles qui peuvent troubler leur conscience, alarmer leur foi, altérer leur repos.

[2] L'HUMANITÉ (en latin *humanitas* de *humus*, terre), c'est le genre humain, c'est tous les hommes vivants et à naître et même ceux qui ne sont plus. Elle distingue l'homme de l'animal et le classe dans l'ordre des êtres. C'est la famille humaine considérée collectivement par rapport à sa nature, sa fonction, son but et sa destinée. Tout le bien qui a été fait dans le cours des âges, a été fait pour l'humanité. Tout ce qui a été vil, injuste, tyrannique, a été fait contre elle. Le but de l'existence présente, comme celui de la maçonnerie, est l'éducation de l'humanité ; elle est perfectible, et doit progresser sans cesse sur tous les points du globe.

L'humanité, prise comme sentiment, est presqu'un synonyme de pitié, sentiment qui nous associe aux souffrances des autres êtres sensibles, même des animaux. C'est par la douleur que ceux-ci ressemblent peut-être le plus à l'homme (*a*), quand la bête gémit, il semble qu'il y a en elle quelque

(*a*) La douleur, considérée sous un point de vue particulier, pourrait être regardée comme un des premiers instructeurs des enfants ou de l'homme inexpérimenté ; en effet, comment sauraient-ils, sans elle, que le feu brûle, que les épines piquent, et que

MOT DE PASSE : *Na-tu-re* [1] ; on le syllabise, entenant la main droite sur l'épaule de l'adversaire, les deux mains gauches réunies.

chose de plus touchant, de plus capable de nous pénétrer. La faculté sympathique, la tendresse expansive, l'instinct secourable, n'est pas cependant l'apanage des animaux ; ils paraissent en être dépourvus ou faiblement dotés. Leur sensibilité se borne à leurs propres souffrances ; ils ne connaissent que l'attendrissement, et ils sont plutôt effrayés que touchés des cris d'un blessé. On les voit souvent, au contraire, jouir des palpitations de leurs victimes, et éprouver ces sentiments atroces qui constituent la férocité. C'est pour cela que la pitié, la compassion, s'appellent *humanité;* elle est le signe particulier de l'homme. Plus il est bon, sensible, doux, aimant, bienfaisant, plus il est lui-même, plus il se rapproche de sa vraie nature, plus il est dans sa véritable voie *(Buchet-cublize).*

Ainsi, *avoir de l'humanité,* c'est connaître et pratiquer ce que tout homme doit à tous les êtres de son espèce, n'importe, son sang, sa nation, sa couleur.

L'humanité, fondée sur l'équité, sur la raison, condamne ces antipathies nationales, ces haines de religions et de corporations, ces préjugés odieux qui ferment le cœur de l'homme à ses semblables. Elle condamne cette affection restreinte qui ne se porte que sur des personnes connues. Elle proscrit cette affection exclusive pour les citoyens d'une même nation, pour les membres d'un même corps, pour les adhérents d'une même secte. L'homme vraiment *humain* s'intéresse au bonheur et au malheur de tout homme, son semblable.

Le sentiment d'humanité, étendu au genre humain, n'exclut point la préférence qu'on doit avoir pour ses parents, pour ses amis, pour ses concitoyens, il veut seulement que, loin de repousser l'être qui réclame notre assistance, nous le secourions, protégions et que nous remplissions ainsi un devoir moral, agréable à Dieu et aux hommes. Le mépris pour la misère, la pauvreté, la faiblesse, est un outrage à l'espèce humaine, à l'humanité.

HUMANITÉS. On appelle un cours d'études de belles-lettres *Humanités,* sans doute parce que, sans elles, on n'est homme qu'à demi (*Boiste*).

[1] LA NATURE (du lat. *natura,* qui fait naître) comprend tout l'univers,

les maux font souffrir? Quelquefois, on peut y suppléer par un TOUCHER exercé, ce premier si précieux des *cinq sens* dont nous portons le nombre à huit, ajoutant :

Le sens *cérébral,* siége merveilleux de l'intelligence, de l'imagination, de la mémoire.

Le sens *cordial,* foyer puissant des grandes aspirations, des amitiés, des dévouements.

Et le sens *sexuel* qui donne à l'homme la divine faculté d'éterniser la création de sa race.

Age. ***Je ne compte plus.*** (L'ouvrage étant fini.)

Marche. Étant à l'ordre, faire 3 pas précipités. (Ils indiquent l'empressement qu'on doit mettre à faire le bien et à corriger les abus.)

Batterie. Neuf coups : $\infty + 1$. Le 8 *couché* désigne la *chaîne sans fin* qui lie les maçons des deux hémisphères ; le chiffre *un* détaché indique l'*unité de vue*.

Cordon. Point : un sage doit savoir se passer d'un décor inutile.

Tablier. *Point,* l'ouvrage étant censé fini.

Bijou du Chev.·. Un petit aigle à 2 têtes, *blanche* et *noire*, ailes déployées, tenant dans ses serres l'*épée de la science.*

Bijou du Kad.·. philos.·.. Un soleil d'or à rayon d'argent, brodé ou de métal, porté sur le sein gauche.

Habillement. Tenue de ville, habit noir et gants blancs.

Nous *gravons* des balustres avec le burin.

Dates. Si nous datons nos balustres de l'*an de la vr.·. lum.·.*, c.-à-d. de la création du monde, nous figurons, à la manière des *élus de la vérité*, cinq zéros : 00000 (*inconnu*), qui signifie *date inconnue.* Si nous datons de l'*an de la lum.·.*, nous ajoutons 4000 au millésime courant, à partir du 1er mars.

Notre étendard est blanc, à franges d'or, on brode au

tous les êtres vivants, l'ordre qui les régit, leurs qualités, leurs rapports entre eux, les lois d'après lesquelles ils naissent ou peuvent naître, croissent, subsistent, se reproduisent, décroissent et périssent. Elle contient aussi les causes de toutes les possibilités. La nature est le premier ministre de Dieu, avec lequel on la confond souvent. « L'état de *nature* de l'homme serait la barbarie, son état *naturel* est la société, comme celui des abeilles, des castors (*Boiste*). » — La nature est immortelle et n'a point de but, si elle en avait un, elle aurait une fin.

milieu, entre les lettres K.·. S.·., un globe ailé dont les ailes sont vertes [1].

Mon F.·., en examinant les *anciens mots* qui expriment

[1] TUILEUR DU DERNIER KADOSCH (*abandonné*).

ORDRE. L'épée droite dans la main gauche, la main droite ouverte sur le cœur.

SIGNE. Étant à l'ordre, laisser tomber la main droite sur la cuisse, fléchir le genou, et, se relevant, saisir le poignard suspendu à l'écharpe, l'élever à la hauteur du front, ayant l'air de vouloir frapper, et dire : *Nekam Adonaï !* Vengeance, Seigneur !

PAROLE. *Nekam Adonaï.*

Rép. *Pharasch-chol* ou *Nekamah.* — *Bealim.* R. *Pharasch-chol.*

MOT DE PASSE. Pour entrer au cons.·. *Nekam,* R. *Menahhem* (consolator). Pour sortir, *Phagal-chol* ou *Phaal-chol* (séparés) (operatum est omne).

Rép. *Pharasch-chol.* (réunis).

PAROLES DES CROISÉS. Evarechah eth Adonaï bechol-geth thamid theillatho 8ephi.

ATTOUCHEMENT. Mettre la pointe du pied et du genou droit l'un contre l'autre, présenter le poing droit fermé le pouce levé qu'on se prend alternativement, le laisser glisser en reculant d'un pas, le bas levé comme pour frapper d'un poignard ; le premier dit : *Nekamab-bealim* (ultio preditorum !)

Rép. *Pharasch-chol* (explicatum est omne).

AGE. Un siècle et plus ou je ne compte plus.

MARCHE. Trois pas précipités, les mains croisées sur la tête.

BATTERIE. 7 coups, 6 + 1 (se rapporte à l'*échelle*). Même nombre qu'au R.·. ✠.·., *c'est une faute.*

DROITS. Si l'on demandait à un K.·. S.·. *quels sont ses droits !* il répondait : *Mischtar* (ministerium).

HEURES DE L'ASSEMBLÉE. On se réunit à l'entrée de la nuit ; on ferme l'aréopage au point du jour.

TABLIER. Point. L'ouvrage est censé fini (*operatum est omne*).

CORDON. Noir, porté de gauche à droite, on y brode la devise : *Vincere aut mori* et le chiffre 30° ; au bas, est attaché un poignard suspendu à une faveur rouge. Ceux qui portent le cordon en sautoir remplacent le poignard par un aigle à deux têtes.

BIJOU. Un aigle à deux têtes, ou une croix teutonique à huit pointes.

Cette *croix,* adoptée par les Templiers, appartenait à l'*Ordre teutonique* ou des *Chevaliers teutoniques,* fondé pendant le siége de Saint-

ouvertement *la vengeance*, puis les signes et attouchement si menaçants et que le poignard accompagne, on ne conçoit pas une si étrange durée : les conserver plus longtemps, ce serait rendre la maçonnerie de nos pères complice, dans un but qu'elle n'a jamais eu, car le Kadosch n'est devenu un grade maçonnique que depuis sa transformation, et l'abandon des symboles templiers.

En 1816, quand les grades d'*élu* étaient encore pratiqués, le fondateur des *Trinosophes* donnait de leurs symboles cette interprétation philosophique :

« Le *serpent*, disait-il, désigne le mauvais principe ou
» le mal : Ses trois têtes sont l'emblème des abus qui s'in-
» troduisent dans les trois hautes classes sociales : la tête
» qui portait une couronne indiquait les souverains, celle
» qui portait une tiare ou une clé désignait les papes, et
» celle qui tenait une épée, l'armée. L'initié qui occupait
» des fonctions civiles, devait donc veiller, dans l'intérêt
» de sa patrie et de la philosophie, à la répression de ces
» abus.

» Le *poignard*, qui effraie les ignorants, n'était point
» cette arme vile qu'ils supposaient, c'était le *poignard*
» *mithriagne*, la faulx de Saturne, rappelant l'empire
» dominant du bien et du mal, symbolisés par le manche
» qui est *blanc* et par la lame qui est *noire*. Au moral,
» cet attribut indique aux grands élus qu'ils doivent,

Jean d'Acre, pour recueillir les pauvres et les malades allemands (*teutons*), abandonnés en Palestine. Il fut confirmé par le pape Calixte III, en 1230. Cet ordre militaire et hospitalier joua un rôle assez important; il fit la conquête de la Livonie et de la Courlande. Napoléon Ier le supprima par un décret du 24 avril 1809. Pourquoi donne-t-on le nom de *croix* à la décoration de la Légion d'honneur, qui a *cinq* branches, comme l'Étoile flamboyante ?

» sans cesse, travailler à combattre et à détruire les pré-
» jugés, l'ignorance et la superstition.

» Le 1[er] cri de *vengeance* s'échappe dans le grade » d'élu, il se retrouve dans le 29e degré et se répète dans » le dernier Kadosch. Cette vengeance, qui avait son but » dans la pratique délaissée du régime templier, étant, » depuis 1793, devenue sans objet, a été assimilée à la » vengeance qu'Orus, fils du Soleil, exerça sur les meur- » triers de son père, à celle de Jupiter contre Saturne, etc.

» Ce permanent système de vengeance remonte aux » temps les plus reculés [1]. On en trouve l'interpréta- » tion dans les opérations de la nature, qui présentent » une suite de combats et de réactions entre le principe » générateur et le principe destructeur, état de désordre, » de confusion et de ténèbres que les anciens appelaient » *Chaos*, état qui précède le développement et l'appari- » tion du germe régénérateur. Regardé comme l'aurore » des siècles, comme le précurseur de la formation du » monde, ce chaos n'était, pour les sages de l'antiquité, » qu'une induction qu'ils tiraient de la génération des » êtres.

» Afin de vous rendre plus sensible la justesse de leurs » allégories, choisissons, pour exemple, parmi tous les » corps de la nature, le *grain de blé*. Ce corps est, tout à » la fois, *cause* et *résultat*; car, produit d'un grain sem- » blable à lui, il doit, à son tour, en produire d'autres. » Il sera donc allégoriquement considéré, tantôt comme

[1] Pausanias (1, 23 et 28) décrit la cérémonie du procès criminel attenté, chaque année, à la hache du sacrificateur, après qu'il avait abattu le bœuf, dans la religion de Mithra. Cette antique vengeance de l'agriculture était aussi innocente que celle des anciens initiés.

» *père,* tantôt comme *fils*, de là l'identité parfaite d'Orus » et d'Osiris. Ce grain renferme en lui la semence, nou- » velle identité; il est déposé dans le sein de la terre. La » terre, qui fut sa mère, devient sa femme, puisqu'ils » accomplissent ensemble l'acte de la génération. On » voit avec quelle facilité s'explique les allégories des » anciens.

» Les deux puissances génératrices ne sont pas plutôt » en contact, que le grain enfle et s'amollit. Bientôt il » fermente, noircit et se décompose [1]. Les éléments qui » le constituent sont dans un véritable état de guerre, » dont il faut que le germe ou le principe générateur sorte » victorieux ou succombe; de là cette devise qui orne le » cordon d'élu : *Vincere aut mori* (vaincre ou mourir). » Un combat terrible s'engage donc entre la vie et la » mort, celle-ci triomphe; toute agrégation est rompue; » le grain tombe en décomposition (*consumatun est*). Il » n'y a point ici de putréfaction : le grain mis en terre, » l'envéloppe du germe s'amollit pour couler dans ses » canaux et le délivrer de sa prison.

« La destruction du corps est symbolisée par la faulx de » Saturne; le bijou d'élu n'en est que l'allégorie. C'est » cette destruction qui a fait dire que l'époux de Rhée » dévorait ses enfants; le seul Jupiter (le germe fécon- » dant) échappe à la mort. Et comme la dissolution des » mixtes rompt leur agrégation, absorbe leurs principes » constitutifs, anéantit, pour ainsi dire, leur faculté » génératrice, on a supposé que Saturne avait privé son » père des organes de la génération; il reçoit ensuite de

[1] Premier point de la *maîtrise*.

« son fils Jupiter, le même traitement, ce qui signifie que « la chaleur vivifiante se dégage du cloaque de la décom« position, l'absorbe, s'en alimente, et donne bientôt la « vie à un nouvel être.

« Cet être est le germe que son étroite enveloppe déro« bait aux yeux et semblait condamner à une prison « perpétuelle; il se dégage, s'élance, perce le sein de « la terre; il paraît, et sa naissance coûte la vie à son « père [1]. »

Tel est le phénomène important, le mystère ineffable, vraie clé de la nature, qu'avaient su pénétrer les anciens sages, et dont ils firent un des fondements de leur doctrine et le sujet de leurs légendes sacrées. Cette prédilection de leur part fut bien naturelle. En effet, tout, dans l'univers, n'est-il pas soumis aux lois qui viennent d'être exposées? Tout ne retrace-t-il pas la lutte éternelle des deux grands agents de la nature, et leurs victoires alternatives? On ne saurait trop le répéter, *la vie et la mort* se partagent le monde; toutes deux en sont le terme; l'une ne peut exister sans l'autre, et toutes deux émanent d'une seule et même puissance.

D'après cet exposé, il est évident que les atrocités qui peuvent révolter dans *Saturne*, dieu du temps, dans *Phèdre*, incestueuse, etc., ne sont que des énigmes intéressantes qui contiennent des faits dignes de nous avoir été transmis, et dans lesquelles il serait facile de démontrer que l'agriculture, cette base des richesses et des empires, dont la connaissance était plus particulièrement développée aux mystères de *Cérès*, a, dans la maçonnerie, des al-

[1] Renaissance, second point de la *maîtrise*.

légories qui lui sont propres. Cicéron n'a-t-il pas dit : « Un sens physique, intéressant, est renfermé dans des » fables en apparence impies. » (*De Nat. Deor.*, II, 24.)

Les adeptes des anciens mystères, accoutumés aux leçons d'une morale pure, et les initiés aux hautes sciences, devaient facilement pénétrer le sens des symboles offerts à leurs méditations ; ainsi, lorsqu'ils étaient *élus* pour venger le meurtre d'Osiris, premier bienfaiteur de l'Égypte, il devait leur être facile de deviner ce qu'étaient *Typhon* et ses complices.

En effet qu'était *Osiris ?* L'auteur du bien et de l'ordre parmi les hommes. Qui tue Osiris? Toutes les passions humaines : la mauvaise foi du cultivateur, la fraude du négociant, l'insubordination du soldat, l'ambition de ses chefs, l'iniquité des magistrats, l'orgueil des philosophes, l'impureté du sacerdoce, l'impiété des enfants, la dureté des pères, l'infidélité des époux, le relâchement des initiés et l'ignorance de tous. Tels étaient les ennemis qu'il fallait combattre et vaincre poür venger Osiris (*Boulage*, myst. d'Isis).

Votre titre de *Chevalier de l'aigle blanc et noir* exige que je vous en fasse connaître la signification.

Dans tous les temps, l'*aigle* a été l'emblème de la force, de la majesté et de la puissance. C'est à ce titre qu'il figure encore dans les symboles des peuples et des souverains. En langage hiéroglyphique, il désignait les villes d'Héliopolis, d'Emèse, d'Antioche et de Tyr. Déjà, du temps de Cyrus, il figurait sur les étendards des Perses. Ce fut sous le second consulat de Marius que l'aigle eut le privilége exclusif de guider les légions romaines à la victoire.

L'*aigle à deux têtes* n'apparut qu'à la fin du Bas-Empire. Cet emblème servait, sous les derniers empereurs de Constantinople, à indiquer leur double domination en Orient et en Occident. Les empereurs d'Allemagne s'emparèrent de ce symbole ; de là il passa à la maison d'Autriche. Vers 1475, le tzar de Russie adopta également l'aigle à deux têtes de l'empire d'Orient qui venait de s'écrouler.

Dans le grade de Kadosch, cet emblème désigne la domination maçonnique dans les deux hémisphères, dont un est dans l'obscurité pendant que l'autre est éclairé [1].

Mon F.·., *vous allez vous faire reconnaître par les FF.·. G.·. Sur.·.*, G.·.-M.·. des C.·., *présentez-leur le Chev.·.*.

[1] Aux yeux des naturalistes modernes, cet oiseau, mieux observé, a perdu son prestige : « L'aigle se distingue des autres oiseaux par sa *voracité* et sa *férocité*. Sont-celà les qualités qui lui ont valu cette réputation merveilleuse dont les peuples encore dans l'enfance et l'imagination des poëtes l'ont si généreusement doté ? Oui, sans doute. Les hommes qui alors se laissaient follement séduire par le spectacle de la force écrasant la faiblesse, mirent au premier rang les animaux qui, dans le cercle de leur action, semblaient exercer le rôle des héros. L'aigle et le lion furent salués rois : l'imagination les fit sublimes de puissance et de générosité magnanimes et tempérants, trop grands pour s'abaisser à la colère. A force de fictions, l'aigle eut une place dans le ciel. Il se trouva le commensal du maître des dieux, le gardien de sa foudre et son messager fidèle. Bientôt l'image de l'oiseau de Jupiter conduisit au combat les plus vaillantes nations des temps antiques, et prit la première place sur les plus nobles écussons. La science a détruit toutes ces créations poétiques et son froid Scapel a fait descendre l'aigle de son piédestal nuageux. Elle a espionné ses habitudes dans nos ménageries, et elle l'a surpris parfois en flagrant délit de férocité : elle a vu que ce bec puissant et ces serres robustes n'étaient redoutables qu'aux animaux sans défense, comme la légère et frêle gazelle, le faon de la montagne, ou la tremblante colombe. » (*J.-B. Barbier*).

Cette reconnaissance étant terminée, le 1er G.·. Surv.·. dit : G.·.-M.·., les signes, les mots et l'attouchement sont justes.

Le G.·.-M.·. : FF.·. 1er et 2e GG.·. Surv.·., annoncez à vos RR.·. Chev.·. qu'ils aient à reconnaître, à l'avenir, le très-cher frère N..., pour Kadosch, parfait Initié, grand Élu, chevalier de l'Aigle blanc et noir et membre de notre aréopage; invitez-les à se joindre à vous et à moi pour applaudir à cette réception.

Les Surv.·. répètent et le 1er Surv.·, informe le G.·.-M.·. que c'est annoncé.

Le G.·.-M.·. : « *Debout et à l'ordre! — A moi, Chev.·., par le signe..., par la batterie... Vivat! vivat! semper vivat! Mes FF.·., asseyez-vous.* »

ALLOCUTION. Réintégré aujourd'hui dans vos pouvoirs naturels, éclairé sur vos droits, instruit de vos devoirs, vous voilà pour toujours affranchi des préjugés et de toute crainte imaginaire et superstitieuse; appliquez-vous à en délivrer vos semblables. Il n'est point de vertus si l'on ne se rend utile, et le savoir n'est donné que pour agir. Vivez dans la société sans vous laisser corrompre par elle. L'homme a besoin de l'homme; oui, mon F.·., l'homme cherche l'homme et ne le trouve qu'en loge. Le moraliste solitaire peut connaître l'homme et non les hommes. Étudiez-vous dans les autres et les autres dans vous-même, car on n'apprend bien l'homme qu'en soi-même. Et souvenez-vous bien qu'il n'est point de bonheur sans humanité; l'égoïste est un monstre insociable. Consacrez vos travaux au bien de votre pays, de votre famille, de tous les humains *quels qu'ils soient*, et vous aurez bien mérité de la maçonnerie.

F.·. G.·.-M.·. des C.·., *conduisez le Chev.·. N... à l'Orient.*

F.·. G.·.-Orat.·., vous avez la parole pour répondre au discours de réception du Chev.·. N... ; *attention, mes FF.·.!*

Le G.·.-M.·. fait applaudir à ce discours, dont il ordonne le dépôt aux archives. L'orateur remercie. On couvre son applaudissement.

Le G.·.-M.·., FF.·. GG.·. 1[er] et 2[e] Surv.·., veuillez informer les Chev.·. de vos Col.·. qui auraient des observations à faire pour le bien de l'ordre ou de l'aréopage, que la parole leur sera accordée.

Le 1[er] Surv.·. informe le G.·.-M.·. qu'il n'y a aucune observation. Alors le G.·.-M.·. fait annoncer que le sac des propositions et le tronc de bienfaisance vont circuler. L'annonce faite, le G.·.-M.·. dit :

FF.·. G.·.-M.·. des C.·., *présentez aux Chev.·. le sac des propositions*, et vous, F.·. G.·. hospitalier, *le tronc des pauvres*.

Cet ordre s'exécute et le 1[er] Surv.·. instruit le G.·.-M.·. que les FF.·. M.·. des cérémonies et hospitalier sont entre les 2 col.·..

Le G.·.-M.·. : *Mes FF.·., avancez vers l'autel*. FF.·. G.·.-Orat.·. et G.·.-Secrét.·., *venez assister au dépouillement*.

Le sac des propositions et le tronc de bienfaisance étant rendus sur l'autel et dépouillés, le G.·.-M.·. en annonce le résultat, et remet à l'hospitalier le produit de la récolte que le f.·. secrét.·. inscrit sur son esquisse.

CLOTURE. Le G.·.-M.·. : F.·. 1[er] G.·.-Surv.·. : *Quel âge avez-vous?*

R. G.·.-M.·., je ne compte plus.

FF.·. GG.·. 1[er] et 2[e] Surv.·., *prévenez les Chev.·. de vos Col.·. que je vais fermer l'aréopage*.

L'annonce faite, le 1[er] Surv.·. en instruit le G.·.-M.·..

Le G.·.-M.·. : *Debout et à l'ordre! — A moi, Chev.·., par le signe..., par les batteries... Vivant! vivant! semper vivant!*

Ill.·. Chev.·., jurons de ne rien révéler de ce qui s'est passé dans cette séance, et jurons de propager nos principes.

Chaque Chev.·. dit : *Je le jure!*

Le G.·.-M.·. : *L'aréopage est fermé.—Sortons en paix.*

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

Puisque le Rose-Croix, qui n'admet après lui aucun grade rationnel ; puisque, *consummatum est*, tout est accompli, ce grade étant le complément du symbolisme et de la maîtrise ; et puisque le KADOSCH est le couronnement de l'œuvre, pourquoi l'autorité maçonnique, adoptant le régime unitaire que nous proposons, n'octroierait-elle pas, moyennant finances, aux loges BIEN COMPOSÉES l'autorisation de conférer ces deux grades aux Frères qui en seraient dignes, *savoir :* le Rose-Croix, en prélevant, à leur profit, une rétribution de *cent francs*, payables par les Maîtres, et le coût d'une affiliation pour les maçons ne possédant que ce grade ;

Et le Kadosch gratuitement pour les Rose-Croix et pour les 30es anciens, comme étant une récompense scientifique que l'aréopage académique accorde aux initiés propagateurs fervents des principes de l'ordre, du progrès social, et dont le zèle doit être incessant. Quant aux maçons possédant le 32e ou le 33e grade, ils seront, s'ils en font la demande, admis d'emblée, toutefois après avoir contracté l'engagement prescrit, p. 93.

Par cette mesure unitaire et rationnelle disparaîtront :

les *Chapitres,* les *Conseils,* les *Tribunaux,* les *Consistoires* et toutes ces anomalies hiérarchiques et *sectogènes*, si contraires à l'esprit, au but et aux principes de l'institution.

(*Veuillez lire ce qu'à ce sujet nous recommandons en terminant la* NOTICE SUR LES PRINCIPAUX CONGRÈS, *inscrite à la suite du Rituel du* 33ᵉ *et dernier degré de l'Écossisme.*)

DÉNOMINATION DU NOUVEAU RÉGIME.

Nous appelons cette innovation, qui simplifie la Franc-Maçonnerie qu'elle rend uniforme, ainsi que les rouages nombreux et coûtenx des administrations maçonniques :

La MAÇONNARIE RECTIFIÉE ET RATIONALISÉE.

Puisse-t-elle obtenir l'attention des Maçons éclairés!



TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

Pages.

Pages.

FIN DE LA TABLE.

Saint-Denis. — Typ. de A. Moulin.